



RAPPORT ANNUEL 2025



Copyright© Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Tous droits réservés

Publié par le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Centre international de Vienne
B.P. 1200
1400 Vienne, Autriche

Les noms de pays figurant dans le présent document sont ceux qui étaient officiellement en usage au moment où le texte a été établi.

Les frontières et la présentation des données sur les cartes reproduites dans le présent document n'impliquent de la part de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention du nom d'une firme ou d'une marque commerciale (dont il est précisé ou non qu'il est protégé) n'implique aucune intention d'enfreindre les droits de propriété ni ne peut être interprétée comme un aval ou une recommandation de la part de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le présent rapport contient des images provenant de :
Shutterstock.com

Août 2026

Établi à partir du document CTBT/ES/2025/5 (Rapport annuel 2025).



CTBTO
PREPARATORY COMMISSION

RAPPORT ANNUEL 2025

Message du Secrétaire exécutif



J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel 2025 de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires reste l'un des piliers du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le contexte a changé en matière de sécurité internationale depuis l'époque où le Traité a été négocié, il y a 30 ans. Mais la promesse d'un monde sans essais nucléaires, que formule le Traité et qui repose sur la constitution d'un système de vérification planétaire sans équivalent, reste tout aussi essentielle aujourd'hui qu'elle ne l'était alors, et c'est elle qui a continué de guider les travaux de la Commission en 2025.

Le soutien de la communauté internationale en faveur du Traité, exprimé dans les instances multilatérales et régionales du monde entier, a mis en évidence la précieuse contribution que cet instrument continue d'apporter à la paix et à la sécurité internationales. À l'occasion de la Conférence du désarmement, à l'Assemblée générale des Nations Unies et lors la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026, ainsi que dans le cadre des diverses manifestations et réunions organisées par l'OTICE à Vienne et ailleurs, des États de toutes les régions du monde se sont déclarés favorables au Traité et ont estimé qu'il était urgent d'en assurer l'entrée en vigueur.

L'universalisation du Traité et son entrée en vigueur sont restées une priorité essentielle pour l'Organisation en 2025. Travaillant main dans la main avec les États signataires, j'ai continué de chercher à élargir encore l'adhésion quasi universelle dont bénéficie le Traité, sur la base des progrès considérables déjà réalisés au cours des années précédentes. Lors de la quatorzième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité, qui s'est tenue à New York sous la conduite des Philippines et de la Suède, il a été lancé un appel retentissant à poursuivre l'action engagée.

Le système de vérification unique en son genre qui est associé au Traité, et dont le Système de surveillance international (SSI) constitue l'élément central, est aujourd'hui le garant de la norme mondiale de lutte contre les essais nucléaires et sera au fondement de la confiance qu'inspirera le Traité une fois qu'il sera entré en vigueur. Avec plus de 300 installations installées et certifiées à travers le monde, le maintien à niveau à long terme du SSI a été au cœur de nos travaux et de nos échanges avec les États signataires tout au long de l'année 2025. La poursuite du maintien à niveau et du renforcement de ce dispositif restera un axe essentiel de nos discussions et de nos travaux dans les années à venir.

Les efforts mis en œuvre pour assurer le fonctionnement continu du SSI servent non

seulement l'objectif essentiel pour lequel ce système a été conçu, mais aussi les intérêts de la coopération scientifique et technique à l'échelle mondiale. En septembre, la huitième conférence « Sciences et techniques » de l'OTICE a mis en évidence l'impact considérable du Traité sur la science, tout en montrant comment l'innovation scientifique et technique continuait de faire avancer nos capacités de surveillance en matière d'interdiction des essais nucléaires. Avec plus de 2 000 participantes et participants et plus d'une centaine de présentations orales, la conférence a clairement démontré le dynamisme de la communauté de l'OTICE.

Ils agissent véritablement d'une communauté planétaire, présente dans chacun de nos 187 États signataires à travers le monde. La volonté de veiller à ce que chaque signataire du Traité bénéficie pleinement de son adhésion à notre Organisation est l'un des aspects les plus importants de l'action que nous menons. En 2025, les programmes de renforcement des capacités de l'OTICE ont continué d'apporter des compétences essentielles dans toutes les régions du monde, souvent – c'est important – dans la langue des bénéficiaires. L'initiative « Centres nationaux de données pour tous » – conçue pour faire en sorte que chaque État signataire soit en mesure de consulter et d'analyser les données du SSI et les produits du CID – est restée un élément clé de notre offre en matière de renforcement des capacités, avec la mise en place de deux nouveaux centres nationaux de données ainsi que la livraison et l'installation de systèmes de renforcement des capacités dans différents États signataires.

En 2025, nous avons aussi continué d'œuvrer au développement et à l'entretien du savoir-faire des États signataires, grâce à diverses activités de renforcement des capacités et de formation ainsi que dans le cadre de réunions d'experts et d'ateliers portant sur l'ensemble des compétences spécialisées qui sont indispensables à l'exécution de notre mandat au niveau mondial. Pour ce qui est de notre mission consistant à préparer la communauté de l'OTICE à la conduite d'inspections sur place, une étape importante a été franchie en 2025 avec la confirmation que la Namibie accueillera en 2026 la prochaine inspection expérimentale intégrée, qui constituera le premier exercice de ce genre depuis 2014. Les vastes préparatifs nécessaires à l'organisation de cet événement majeur étaient déjà bien engagés vers la fin de l'année 2025.

Dans la mission qui consiste à mettre fin aux essais nucléaires, les échanges avec un public mobilisé à l'échelle mondiale constituent depuis longtemps un aspect essentiel de notre travail, dont l'importance ne cesse de croître. Le lancement en 2025 d'une version multilingue du site Web public de l'Organisation – désormais disponible dans les six langues de la Commission – nous a permis non seulement d'étendre notre rayonnement mondial, mais aussi de mettre clairement en évidence notre engagement en faveur du multilinguisme, envisagé comme un facteur de participation internationale et d'inclusion dans nos travaux.

Dans un contexte de perturbations macroéconomiques persistantes et d'incertitudes géopolitiques, la gestion efficace et rationnelle du Secrétariat technique provisoire et des ressources mises à disposition par les États signataires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat est restée une priorité fondamentale tout au long de l'année 2025. La constitution et le maintien au Secrétariat d'un personnel hautement qualifié et diversifié ont été un élément essentiel de ces efforts, et nous avons ainsi réduit le taux de vacance de postes à seulement 5 % tout en assurant une représentation géographique aussi large que possible au sein de nos effectifs. Pour ce qui est d'attirer les talents, des résultats concrets ont pu être obtenus au moyen de stratégies axées sur la recherche de compétences clés, le recrutement de femmes spécialisées en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques et la mise en avant des candidates et candidats issus de régions sous-représentées. La décision prise fin 2025 par la Commission d'adopter un budget à croissance nominale nulle pour la biennie 2026-2027, témoignant des difficultés budgétaires de notre époque, souligne à quel point il est nécessaire non seulement de continuer à gérer nos ressources avec prudence, mais aussi de faire preuve de créativité et de flexibilité pour nous adapter à un environnement en constante évolution. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les États signataires et les organisations qui ont continué à soutenir les activités du Secrétariat en apportant des contributions volontaires, aussi bien financières qu'en nature. Votre soutien est plus que jamais indispensable.

En septembre 2025, nous avons donné le coup d'envoi des célébrations associées à l'année de notre trentième anniversaire, qui se poursuivront en 2026. Cette année particulière est l'occasion de saluer et de célébrer les incroyables succès obtenus par cette communauté depuis que le Traité a été ouvert à la signature, en 1996. Bien qu'il ne soit pas encore entré en vigueur, le Traité et son régime de vérification ont contribué à faire valoir une norme mondiale forte contre les explosions expérimentales d'armes nucléaires. Mais il y a encore du travail à accomplir. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, il nous faut préserver et consolider les progrès que nous avons accomplis sans perdre de vue tout ce qu'il reste à faire pour que les promesses du Traité se concrétisent pleinement. Je vous remercie de votre soutien constant dans cette entreprise.

Le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'OTICE, Robert Floyd
Vienne, avril 2026

Table des matières

1. SYSTÈME DE SURVEILLANCE INTERNATIONAL 8

Abréviations 6
Le Traité 7
La Commission 7

Faits Marquants 8
Introduction 9

Achèvement du Système de Surveillance International 9
Accords Relatifs aux Installations de Surveillance 9
Maintien à Niveau de la Performance 10

2. CENTRE INTERNATIONAL DE DONNÉES 20

Faits Marquants 20
Introduction 21

Mise en Place et Amélioration 21
Infrastructure de Télécommunications Mondiale 23
Applications Civiles et Scientifiques du Système de Vérification 24
Initiative « Centres Nationaux de Données pour Tous » 24
Conférences « Sciences et Techniques » 24

3. INSPECTIONS SUR PLACE 26

Faits Marquants 26
Introduction 27
Programme de Travail 27
Planification des Politiques et Opérations 28
Élaboration et Mise à l'Essai du Matériel 30
Documentation 30
Formation 30

4. AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ET DE L'EFFICACITÉ 32

Faits Marquants 32
Introduction 33
Évaluation 33
Suivi de la Performance 33
Gestion de la Qualité 34

5. RENFORCEMENT INTÉGRÉ DES CAPACITÉS 36

Faits Marquants 36
Introduction 37

Formations et Ateliers Concernant le Centre International de Données
et les Centres Nationaux de Données 37
Autres Activités de Renforcement des Capacités 37
Programme de Soutien aux Expertes et Experts Techniques 38

6. SENSIBILISATION ET PROMOTION DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR 40

Faits Marquants 40
Introduction 41

Vers l'Entrée en Vigueur et l'Universalité du Traité 41
Relations avec les États 42
Sensibilisation par l'Intermédiaire du Système des Nations Unies,
d'Organisations Régionales et d'Autres Conférences et Séminaires 43
Groupe de la Jeunesse pour l'OTICE 44
Sensibilisation du Public 47
Couverture Médiaque Mondiale 47
Mesures d'Application Nationales 47

7. DÉCISIONS POLITIQUES 48

Faits Marquants 48
Réunions Tenues en 2025 49
Nominations et Élections 49

8. GESTION 50

Faits Marquants 50
Introduction 51
Audit Interne et Contrôle 51
Services Juridiques 52
Finances 52
Achats 53
Mobilisation de Ressources 53
Services Généraux 54
Ressources Humaines 55

9. ÉTAT DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS 58

Annexe 2 60
Signature et Ratification du Traité par Région Géographique 61

abréviations

Centre Test	Centre d'appui technologique et de formation de l'OTICE	NDCs4All	initiative « Centres nationaux de données pour tous »
CID	Centre international de données	OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
CND	centre national de données	SnT	conférence « Sciences et techniques »
GIMO	système de gestion de l'information géospatiale aux fins des inspections sur place	SPALAX	Système de prélèvement automatique en ligne et d'analyse des radionucléides atmosphériques
INSPIRE	plateforme logicielle intégrée pour l'examen interactif des données	SSI	Système de surveillance internationale
ITM	Infrastructure de télécommunications mondiale	UE	Union européenne

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un traité international qui bannit toute explosion nucléaire. En interdisant totalement les essais nucléaires, il vise à freiner l'amélioration qualitative des armes nucléaires et à mettre fin au développement de nouvelles armes de ce type. Il concourt efficacement au désarmement et à la non prolifération nucléaires sous tous leurs aspects.

le traité

Le Traité a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies puis ouvert à la signature à New York le 24 septembre 1996, date à laquelle 71 États l'ont signé. Les Fidji ont été le premier État à le ratifier, le 10 octobre 1996. Le Traité entrera en vigueur le cent quatre-vingtième jour suivant sa ratification par les 44 États désignés à son annexe 2.

À l'entrée en vigueur du Traité, l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) sera établie à Vienne (Autriche). Cette organisation internationale aura pour mandat de réaliser l'objet et le but du Traité, d'assurer l'application de ses dispositions, y compris celles qui concernent la vérification internationale de son respect, et de ménager un cadre dans lequel les États Parties pourront se consulter et coopérer.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur du Traité et de la création de l'OTICE proprement dite, une Commission préparatoire a été créée le 19 novembre 1996 par les États signataires. Elle est chargée de prendre les dispositions voulues en vue de l'entrée en vigueur.

La Commission, qui se trouve au Centre international de Vienne, en Autriche, a deux activités principales. D'une part, elle fait tout le nécessaire pour que le régime de vérification prévu par le Traité puisse être opérationnel dès l'entrée en vigueur de celui-ci. D'autre part, elle œuvre à la signature et à la ratification du Traité afin d'en assurer l'entrée en vigueur.

La Commission est constituée d'un organe plénier chargé de définir les orientations et composé de tous les États signataires, et d'un Secrétariat technique provisoire qui l'aide à remplir ses fonctions, sur les plans aussi bien

technique que fonctionnel, et qui s'acquitte des tâches qu'elle lui confie. Le Secrétariat a commencé ses travaux à Vienne le 17 mars 1997. Son personnel est multinational : il est recruté dans les États signataires sur une base géographique aussi large que possible.

la commission

01

Système de Surveillance International

Faits marquants de 2025

Certification de la station IS16 (Chine) et reconfirmation de la certification des stations RN1 (Argentine), RN49 (Norvège), RN63 (Suède), RN80 (États-Unis d'Amérique), IS5 (Australie), AS74 (Oman), PS17 (Finlande), AS56 (Jordanie), IS35 (Namibie) et AS118 (Venezuela) ainsi que du système de détection des gaz rares RN11 (Brésil)

Évaluations de surveillance menées à bien dans les laboratoires de radionucléides suivants : RL8 (France), RL14 (Afrique du Sud) et RL15 (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Présentation détaillée aux États signataires de différentes options, avec estimation des coûts, afin d'éclairer leurs délibérations concernant la prochaine étape du maintien à niveau du Système de surveillance international (SSI), y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités et la gestion des stations sismologiques auxiliaires

¹ La reconfirmation consiste en un réexamen de la certification d'une station après qu'un changement intervenu dans cette station (souvent une rénovation ou un changement de matériel) a eu une incidence significative sur la capacité de réponse du système, sur sa capacité de détection ou sur la disponibilité ou la qualité des données.

Le SSI repose sur un réseau mondial d'installations qui doit permettre de détecter les explosions nucléaires n'importe où, qu'elles se produisent dans le sous-sol, sous l'eau ou dans l'atmosphère. Une fois achevé, le système se composera de 321 stations de surveillance et 16 laboratoires de radionucléides hébergés par 89 pays du monde entier. Bon nombre de ces installations sont situées dans des régions reculées et difficiles d'accès, ce qui pose d'importantes difficultés techniques et logistiques.

Le SSI s'appuie sur quatre techniques de surveillance complémentaires qui permettent de détecter tout signe d'une éventuelle explosion nucléaire expérimentale. Les techniques reposant sur l'analyse des formes d'onde (surveillance sismologique, hydroacoustique et infrasonore) sont utilisées pour détecter et localiser l'énergie susceptible d'être dégagée par une explosion, tandis que la technique axée sur la surveillance des radionucléides vise à recueillir les particules et les gaz rares qui pourraient provenir d'une explosion nucléaire survenue dans l'atmosphère, dans le sous-sol ou sous l'eau. De plus amples informations concernant ces techniques et leur utilisation dans le cadre du SSI sont disponibles sur le site Web public de l'Organisation.

Achèvement du Système de surveillance international

Le Traité exige que son régime de vérification, qui comprend le SSI, soit opérationnel au moment de l'entrée en vigueur. Depuis sa création, le Secrétariat technique provisoire (le Secrétariat) travaille à cet objectif. Cela implique l'exécution d'un certain nombre de tâches, relatives notamment à la mise en place, à l'exploitation et à la maintenance continue des stations du SSI qui sont énumérées dans le Traité.

À la fin de l'année 2025, 293 stations du SSI avaient été installées² et certifiées³ ; à cela s'ajoutaient huit autres stations installées mais encore en attente de certification, deux stations en cours de construction et cinq stations pour lesquelles la phase initiale de négociation du contrat était engagée. Au cours de l'année 2025, une station de surveillance des infrasons a été certifiée et les travaux de construction ont été lancés pour une autre station de ce type.

La surveillance des gaz rares radioactifs joue un rôle essentiel dans le système de vérification prévu par le Traité. Conformément à ses priorités, la Commission a continué en 2025 de concentrer son attention sur le programme de surveillance des gaz rares, en étroite coopération avec les concepteurs de systèmes de détection de nouvelle génération. En 2025, cinq systèmes de nouvelle génération ont été installés et un système a vu sa certification reconfirmée.

Accords relatifs aux installations de surveillance

Le fonctionnement provisoire du SSI repose sur des accords et arrangements qui sont conclus avec les États hébergeant des installations du réseau afin de régir les activités, y compris les opérations de maintenance et de mise à niveau. Chaque accord ou arrangement relatif à des installations établit ou reconnaît, dans le pays hôte concerné, les privilèges et immunités dont jouit la Commission, notamment en matière d'exonération de taxes et de droits de douane : ces dispositions sont indispensables au fonctionnement de la Commission, en particulier pour assurer efficacement la mise en place et le maintien à niveau du SSI.

Sur les 89 États qui hébergent des installations du SSI, 50 ont signé un accord ou un arrangement avec la Commission, et 42 de ces accords et arrangements sont en vigueur. En 2025, la Commission a conclu les négociations engagées avec l'Indonésie au sujet d'un accord relatif aux installations, et cet accord est entré en vigueur. Les négociations se sont poursuivies avec certains des autres États hôtes concernés en vue de conclure de nouveaux accords et arrangements au cours de l'année 2026.

² Une station du SSI est considérée comme étant installée lorsque sa conception, sa construction et la mise en place de son matériel sont terminées, et qu'elle peut entrer dans sa phase d'essai.

³ Pour être certifiée, une station du SSI doit être conforme à toutes les spécifications techniques applicables et satisfaire à tous les critères de performance opérationnelle. Dès lors qu'elle est certifiée, une station est considérée comme une installation opérationnelle du SSI.

État du programme d’installation et de certification des stations du Système de surveillance international, au 31 décembre 2025

Type de station	Installation achevée		En construction	Marché en cours d’adjudication	En attente
	Stations certifiées	Stations non certifiées			
Surveillance sismologique (réseau primaire)	45	1	-	1	3
Surveillance sismologique (réseau auxiliaire)	110	7	-	-	3
Surveillance hydroacoustique	11	-	-	-	-
Surveillance des infrasons	54	-	2	-	4
Surveillance des radionucléides	73	-	-	4	3
Total	293	8	2	5	13

Installation et certification de systèmes de détection des gaz rares dans les stations de surveillance des radionucléides : situation au 31 décembre 2025

Nombre total prévu de systèmes	Installés	Certifiés
40	32	26

Homologation des laboratoires de radionucléides : situation au 31 décembre 2025

Nombre total de laboratoires	Homologués pour l’analyse des particules	Homologués pour l’analyse des gaz rares
16	14	5

Maintien à niveau de la performance

Les étapes du cycle de vie des installations du SSI comprennent les études de conception, l’installation, l’exploitation, le maintien à niveau et la mise à la réforme de certains éléments à renouveler, ou la reconstruction. Le maintien à niveau recouvre l’ensemble des activités d’exploitation et de maintenance, c’est-à-dire les interventions préventives, les réparations, les opérations de remplacement, les mises à niveau et les améliorations continues qui sont nécessaires pour garantir que les moyens de surveillance sont à jour sur le plan technologique. Ce processus suppose l’exécution aussi efficace que possible des tâches de gestion, de logistique, de coordination, de suivi de l’obsolescence et d’appui tout au long du cycle de vie de chaque composante. En outre, quand les installations

du SSI arrivent au terme de leur cycle de vie escompté, il faut planifier, gérer et optimiser leur renouvellement (remplacement) pour réduire au minimum leur temps d’indisponibilité et faire en sorte que le système reste opérationnel.

Pour que le Secrétariat puisse continuer d’exécuter son mandat, il est essentiel de préserver les investissements considérables que les États signataires ont consacrés à la mise en place du réseau du SSI. La durée de vie des principaux équipements a été prolongée avec succès jusqu’à présent, ce qui a permis de différer les opérations de renouvellement⁴. Il n’est toutefois pas viable de continuer à exploiter des équipements vieillissants qui ont dépassé leur durée de vie utile. En 2023, le Secrétariat a proposé une approche en deux étapes pour

⁴ Le renouvellement est le remplacement ou la rénovation à grande échelle d’une station du SSI ou de ses composantes, lorsqu’elles arrivent au terme de leur durée de vie attendue ou en raison d’une obsolescence fonctionnelle.



aborder cette question, qui correspond à ce que l’on appelle le maintien à niveau du SSI. La première étape se concentrait sur les interventions et les besoins à couvrir au cours de la bienné 2024-2025. En 2025, le Secrétariat a présenté différentes possibilités envisageables aux États signataires afin d’éclairer leurs délibérations sur la prochaine étape du maintien à niveau du SSI, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités et la gestion des stations sismologiques auxiliaires.

Logistique

Le dispositif de soutien logistique central a continué de fournir un appui logistique à l’échelle du Secrétariat, contribuant notamment au bon déroulement de l’édition 2025 de la conférence « Sciences et techniques » (SnT). En 2025, ce dispositif a permis de traiter un total de 381 envois de matériel, avec 350 livraisons effectuées dans 63 pays hébergeant des installations du SSI.

La rapidité des procédures de dédouanement reste essentielle pour éviter d’éventuelles perturbations des chaînes d’approvisionnement, assurer la livraison en temps voulu du matériel et contribuer au fonctionnement ininterrompu des installations du SSI. La Commission a poursuivi ses efforts auprès des États signataires et des opérateurs de stations pour faciliter la fluidité des procédures de dédouanement en franchise de droits et taxes, tout en encourageant la conclusion et l’application, pour les installations, d’accords contribuant à l’efficacité des procédures d’importation et des formalités douanières.

Le dispositif de soutien logistique a continué à jouer un rôle central pour assurer la gestion efficace des informations logistiques. Tout au long de la période considérée, le contenu de la base de données du Secrétariat a été régulièrement mis à jour pour garantir que les principales parties prenantes, notamment les opérateurs de stations et les États signataires, aient facilement accès à des informations fiables.

Le Centre d’appui technologique et de formation de l’OTICE (Centre TeST) a continué de servir au stockage du matériel du Secrétariat et à la conduite des activités opérationnelles destinées à appuyer les efforts du Secrétariat en matière de développement, de mise à l’essai et de maintenance des technologies et techniques de vérification. Plusieurs sessions et activités de formations s’y sont déroulées en 2025, avec l’appui du dispositif de soutien logistique central.

Maintenance

Le Secrétariat fournit un appui en matière de maintenance et une assistance technique aux installations du SSI du monde entier. En 2025, plus de 130 stations ont bénéficié d'activités de maintenance, de maintien à niveau ou d'assistance technique menées à distance ou sur place, en coopération avec les opérateurs des stations et les sous-traitants. Ces activités ont porté notamment sur la résolution de problèmes matériels ou logiciels, la réparation ou le remplacement d'équipements, des réparations de l'infrastructure ou encore le réapprovisionnement en pièces détachées. En outre, plusieurs détecteurs de particules et de gaz rares radioactifs ont été remplacés et étalonnés à la suite de défaillances ou pour vérifier qu'ils étaient toujours conformes aux spécifications.

En 2025, des missions de maintenance préventive, de dépannage et de remise en service ont été menées dans les stations suivantes : IS1 (Argentine) ; IS20 (Équateur) ; IS36 (Nouvelle-Zélande) ; IS39 (Palaos) ; IS41 (Paraguay) ; AS40 et AS41 (Indonésie) ; AS97 (Sénégal) ; RN1 et RN3 (Argentine) ; RN13 (Cameroun) ; RN21 et RN22 (Chine) ; RN40 (Koweït) ; RN44 (Mexique) ; RN50 (Panama) ; RN51 (Papouasie-Nouvelle-Guinée) ; et RN52 (Philippines). En outre, de nombreux problèmes de maintenance ont été résolus sur place ou à distance, notamment des problèmes anciens de disponibilité des données touchant plusieurs installations du SSI. On notera en particulier le lancement de 18 opérations d'achat urgentes dans les stations suivantes : RN10 (Australie) ; RN17 (Canada) ; RN22 (Chine) ; RN38 (Japon) ; RN39 (Kiribati) ; RN44 (Mexique) ; RN46 et RN47 (Nouvelle-Zélande) ; RN53 (Portugal) ; RN55 (Fédération de Russie) ; PS22 (Japon) ; PS40 (Espagne) ; AS40 et AS41 (Indonésie) ; toutes ces stations étaient non opérationnelles ou risquaient de le devenir.

En 2025, la Commission a continué de développer les capacités techniques dont disposent les opérateurs de stations en matière de maintenance, en organisant systématiquement à leur intention des formations pratiques lors de toutes les visites effectuées sur place par des membres du personnel du Secrétariat. Un programme de formation technique destiné aux opérateurs des stations enregistrant des signaux de forme d'onde en Fédération de Russie s'est déroulé à Doubna (Fédération de Russie) au deuxième trimestre de 2025. Par ailleurs, au cours du deuxième trimestre également, un stage de formation sur les stations sismologiques auxiliaires exploitées en collaboration avec le Service géologique des États-Unis (United States Geological Survey) a été organisé à Vienne (Autriche).



Des missions de maintenance préventive ciblant les stations équipées du système automatique suédois de détection des gaz rares (SAUNA), d'un échantillonneur/analyseur d'aérosols radioactifs et du système SPALAX ont été effectuées par les fabricants concernés, notamment dans les stations suivantes : RN9 (Australie) ; RN11 (Brésil) ; RN13 (Cameroun) ; RN19 (Chili) ; RN38 (Japon) ; RN43 (Mauritanie) ; RN44 (Mexique) ; RN46 (Nouvelle-Zélande) ; RN49 (Norvège) ; RN50 (Panama) ; RN63 (Suède) ; RN66 et RN68 (Royaume-Uni) ; et RN73 (États-Unis).

Au cours de l'année 2025, des inspections périodiques des câbles installés à terre et à proximité des côtes ont été réalisées à la stations HA1 (Australie).

Renouvellement du matériel

Le renouvellement du matériel est nécessaire lorsque des défaillances majeures surviennent pendant le cycle de vie des installations du SSI nuisent à la disponibilité des données, et lorsque les équipements entrent dans la phase finale de leur cycle de vie.

Pour gérer le renouvellement du matériel, la Commission et les opérateurs de stations se sont fondés sur les données relatives au cycle de vie ainsi que sur une analyse des défaillances et une évaluation des risques propres à chaque station. Afin d'optimiser la gestion de l'obsolescence du réseau du SSI et des ressources connexes, la Commission se concentre en priorité sur le renouvellement des composants qui présentent des taux ou des risques importants de défaillance et de celles dont la défaillance se traduirait par une longue durée d'indisponibilité. Dans le même temps, le remplacement des composants qui se sont avérées robustes et fiables est repoussé au-delà de leur durée de vie prévue, lorsque les circonstances s'y prêtent, l'objectif étant d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

En 2025, la Commission a fait avancer ou mené à terme 62 projets de renouvellement du matériel dans différentes installations certifiées du SSI à travers le monde. Ces projets, qui exigent de reconformer la certification des stations concernées pour s'assurer qu'elles restent conformes aux prescriptions techniques, impliquent des investissements considérables sur les plans humain et financier.

De nouveaux progrès ont été réalisés dans les réparations requises pour le câble principal de la partie nord de la station HA8, située à Diego Garcia. Les activités menées en 2025 ont inclus notamment

la conduite d’une mission visant à évaluer l’état de préparation du site (avec des tests sur les câbles à terre et des vérifications du système central d’enregistrement), la commande du segment de câble nécessaire à la réparation, l’achèvement de la visite

destinée à évaluer l’adéquation du navire retenu pour cette opération, et l’émission de la demande officielle de livraison du matériel pour la mission de réparation, qui devrait avoir lieu en 2026.

Projets de renouvellement du matériel du Système de surveillance international en 2025

Projets en cours en 2025		
Installation	État responsable	Emplacement
AS57	Kazakhstan	Borovoye
PS2	Australie	Warramunga, Territoire du Nord
PS5	Australie	Mawson, Antarctique
PS12	Chine	Hailar
PS13	Chine	Lanzhou
PS14	Colombie	El Rosal
PS22	Japon	Matsushiro
PS26	Niger	Torodi
PS31	République de Corée	Wonju
PS34	Fédération de Russie	Norilsk
PS40	Espagne	Sonseca
PS44	Turkménistan	Alibeck
IS2	Argentine	Ushuaia
IS4	Australie	Shannon
IS11	Cabo Verde	Îles du Cap-Vert
IS19	Djibouti	Djibouti
IS22	France	Port Laguerre, Nouvelle-Calédonie
IS40	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Keravat
IS42	Portugal	Graciosa, Açores
IS50	Royaume-Uni	Ascension
IS53	États-Unis d'Amérique	Fairbanks, Alaska
IS55	États-Unis d'Amérique	Windless Bight, Antarctique
IS57	États-Unis d'Amérique	Piñon Flat, Californie
IS58	États-Unis d'Amérique	Îles Midway
RN8	Australie	Îles Cocos
RN10	Australie	Perth, Australie-Occidentale
RN15	Canada	Resolute, Nunavut
RN16	Canada	Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest
RN26	Fidji	Nadi
RN34	Islande	Reykjavik
RN39	Kiribati	Kiritimati
RN44	Mexique	Guerrero Negro, Basse-Californie
RN53	Portugal	Ponta Delgada, São Miguel (Açores)
RN56	Fédération de Russie	Peledouy
RN57	Fédération de Russie	Bilibino
RN64	République-Unie de Tanzanie	Dar es-Salaam
RN66	Royaume-Uni	Territoire britannique de l'océan Indien/ archipel des Chagos

NG4	Australie	Melbourne, Victoria
NG9	Australie	Darwin, Territoire du Nord
NG16	Canada	Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest
NG17	Canada	Saint-Jean de Terre-Neuve, Terre-Neuve-et-Labrador
NG29	France	La Réunion
NG33	Allemagne	Schauinsland/Fribourg
NG44	Mexique	Guerrero Negro, Basse-Californie
NG45	Mongolie	Oulan-Bator
NG46	Nouvelle-Zélande	Île Chatham
NG66	Royaume-Uni	Territoire britannique de l'océan Indien/ archipel des Chagos
NG75	États-Unis d'Amérique	Charlottesville, Virginie
NG79	États-Unis d'Amérique	Oahu, Hawaï
Projets en cours en 2025		
Installation	État responsable	Emplacement
AS56	Jordanie	Tel-Alasfar
AS74	Oman	Wadi Sarin
AS118	Venezuela	Puerto la Cruz
PS17	Finlande	Lahti
IS5	Australie	Hobart
IS35	Namibie	Tsumeb
RN1	Argentine	Buenos Aires
RN7	Australie	Île Macquarie
RN63	Suède	Stockholm
RN77	États-Unis d'Amérique	Île de Wake
RN80	États-Unis d'Amérique	Guam
NG11	Brésil	Rio de Janeiro
NG77	États-Unis d'Amérique	Île de Wake



Réseau auxiliaire de surveillance sismologique

En 2025, la Commission a continué de surveiller le fonctionnement et le maintien à niveau des stations du réseau auxiliaire de surveillance sismologique et a publié un document d'information présentant une évaluation préliminaire des besoins techniques associés à leur maintien à niveau. Afin d'avoir une idée plus claire de l'état du réseau, le Secrétariat a contacté les opérateurs de stations pour leur demander de mettre à jour leurs inventaires.

Conformément aux dispositions du Traité, les dépenses ordinaires d'exploitation et de maintenance de chaque station du réseau auxiliaire, y compris les dépenses liées à sa sécurité physique, sont à la charge de l'État qui l'abrite. Néanmoins, dans la pratique, il apparaît que cette charge est souvent lourde à assumer dans le cas des stations sismologiques auxiliaires qui se trouvent dans des pays en développement et qui ne sont pas rattachées à un réseau ayant un programme de maintenance bien établi. Afin d'aider à remédier à ces difficultés, l'Allemagne, l'Italie, le Kazakhstan et l'Union européenne (UE) ont continué de soutenir le maintien à niveau des stations sismologiques auxiliaires situées dans des pays en développement ou en transition. En 2025, les stations AS40 et AS41 (Indonésie) et la station AS57 (Kazakhstan) ont repris leurs activités. Des mesures de suivi sont prévues en 2026 pour les autres stations indonésiennes. Des interventions ont été engagées pour stabiliser les stations AS7 (Bangladesh), AS97 (Sénégal) et AS100 (Sri Lanka), et d'autres travaux sont prévus en 2026. Il a été fait l'acquisition de nouveaux équipements pour les stations AS7 (Bangladesh), AS28 (Djibouti), AS66 (Maroc), AS77 (Pérou) et AS80 (Philippines).

Activités d'ingénierie

La Commission a poursuivi son travail visant à optimiser la performance des installations du SSI et les techniques de surveillance connexes dans le cadre du programme d'ingénierie et de développement de ces installations.

En 2025, la Commission a concentré ses efforts d'ingénierie sur les activités suivantes :

- » Maintien à niveau et perfectionnement du logiciel de l'interface standard de connexion des stations. Les efforts ont principalement visé à renforcer la fiabilité, la robustesse et la facilité d'utilisation du logiciel. Des interventions ciblées de correction des bogues – repérés grâce aux échanges avec les opérateurs de stations et aux activités continues d'assurance de la qualité – ont été menées afin de réduire au minimum les pertes de données et d'assurer un fonctionnement stable à long terme. En parallèle, l'ensemble de la documentation relative à l'interface standard de connexion des stations a été publiée avec la dernière version du logiciel, le configurateur de l'interface standard a bénéficié de nouvelles améliorations destinées à en faciliter l'utilisation, et un nouveau tableau de bord a été mis en place pour fournir des indicateurs opérationnels clés aux opérateurs de stations. Le Secrétariat a poursuivi le déploiement progressif de la dernière version de l'interface standard de connexion des stations, uniquement sur les ordinateurs nouvellement mis en service, après avoir mené à bien les activités de validation et de vérification. Cette approche vise à réduire le nombre de versions de l'interface qui sont en service, à rationaliser la maintenance, à permettre la mise en place de stratégies plus efficaces pour la gestion des pièces de rechange dans les stations et à renforcer la robustesse des processus d'acquisition de données, de manière à améliorer la fiabilité globale du système ;
- » Améliorations apportées au portail interne d'intégration multitechnologique, une plateforme conçue pour faciliter la surveillance de la qualité des données ;
- » Amélioration du logiciel CalxPy afin de faciliter l'étalonnage des stations de surveillance sismoacoustique du SSI par rapport à un système de référence. En 2025, la documentation a été revue en profondeur, et les fonctionnalités essentielles de CalxPy ont été organisées sous forme de bibliothèque afin de pouvoir être intégrées au module d'étalonnage de l'interface standard de connexion des stations. CalxPy est mis à la disposition des utilisateurs autorisés dans les centres nationaux de données (CND) ;

- » Déploiement en cours du nouveau logiciel de l'interface standard de connexion des stations concernant la surveillance des radionucléides ;
- » Évaluation des stations de surveillance des particules à capteurs multiples (double détecteur) ;
- » Poursuite de la mise au point, pour les stations hydroacoustiques, d'une configuration modulaire hybride visant à permettre la réparation in situ des composantes de systèmes sous-marins. En 2025, le Secrétariat a présenté au Groupe de travail B les progrès réalisés sur cette technologie, en soulignant les économies qu'elle pourrait permettre de réaliser à l'avenir. Le système modulaire n'est pas encore opérationnel et nécessite des essais supplémentaires, à l'issue desquels on pourra envisager qu'une modularité partielle soit soumise à un processus de qualification et introduite dans le cadre de réparations à effectuer sur des systèmes sous-marins défectueux.

Assurance de la qualité

En 2025, les activités d'ingénierie et de développement de la Commission sont restées axées sur la sûreté des données et l'étalonnage, l'objectif étant de garantir la fiabilité globale du réseau du SSI et d'améliorer la performance de chacune des stations.

Dans le cadre de l'accord signé en 2021 avec le Bureau international des poids et mesures, la Commission a poursuivi sa collaboration avec cet organisme dans le domaine des sons et vibrations de basse fréquence ainsi qu'en ce qui concerne les radionucléides (particules et gaz rares). En 2025, la Commission a poursuivi l'élaboration de feuilles de route concernant les activités de métrologie et d'assurance de la qualité pour les techniques de surveillance sismologique et infrasonore, et elle a activement contribué à la rédaction des stratégies décennales évolutives du Comité consultatif sur l'acoustique, les ultrasons et les vibrations et du Comité consultatif sur les rayonnements ionisants, en veillant à ce que les exigences de l'OTICE soient clairement prises en compte dans les documents d'orientation destinés à la communauté des spécialistes de la métrologie.

Le Secrétariat a encouragé et facilité l'organisation de sessions consacrées à la métrologie dans le cadre du programme scientifique associé à la réunion annuelle de la Seismological Society of America et à la conférence SnT, contribuant ainsi à renforcer la visibilité et la pertinence de cette discipline au sein de la communauté scientifique et parmi les fournisseurs d'équipements. Dans le cadre de la conférence SnT2025, une manifestation parallèle a donné lieu à des exposés d'experts et à des débats sur les activités de métrologie

et d'étalonnage qui concernent les techniques de surveillance sismologique, hydroacoustique et infrasonore, mettant en lumière les capacités actuelles, les difficultés rencontrées et les progrès accomplis dans la mise en place, pour les stations du SSI, d'indicateurs traçables qui soient conformes au système international d'unités. Cette session a permis de passer en revue les pratiques d'étalonnage en laboratoire et sur le terrain, d'évaluer la capacité à réaliser des étalonnages *in situ* et de recenser les principales lacunes et difficultés existantes, notamment en matière d'étalonnage *in situ* et de traçabilité. L'événement, qui a montré toute l'importance de la métrologie pour garantir la qualité et la fiabilité des données du SSI, est venu contribuer à l'élaboration continue de la stratégie par laquelle le Secrétariat entend faire progresser les efforts d'étalonnage et d'assurance de la qualité afin de soutenir le maintien à niveau à long terme du SSI.

Parallèlement, le Secrétariat a continué d'étoffer et d'améliorer la documentation relative à l'assurance de la qualité pour les mesures sismologiques et infrasonores, en accordant une attention particulière aux sismomètres et aux convertisseurs numériques.

Dans le cadre du programme d'assurance et de contrôle de la qualité des laboratoires de radionucléides, la Commission a organisé l'essai d'aptitude de 2025 sur l'analyse des particules et a mené à terme l'essai d'aptitude de 2025 consacré au xénon. En outre, trois évaluations de surveillance ont été menées à bien dans les laboratoires suivants : RL8 (France), RL14 (Afrique du Sud) et RL15 (Royaume-Uni).



02

Centre International de Données

Faits marquants de 2025

Progrès substantiels en ce qui concerne les activités de mise en service progressive du Centre international de données (CID), marquées par la parution du rapport technique sur l'Expérience de 2024 et du rapport d'évaluation correspondant

Tenue de la conférence SnT2025, avec une affluence record de plus de 2 100 participantes et participants ainsi qu'un total de 111 présentations orales et 526 affiches électroniques

Approbation donnée par le Groupe de travail B pour la mise en place de l'application d'apprentissage automatique NET-VISA, destinée à servir de nouveau point de départ pour l'analyse interactive dans le cadre des opérations menées à titre provisoire, ce qui constituera une avancée majeure dans la détection automatisée des événements sismiques

Le CID assure l'exploitation du SSI et de l'Infrastructure de télécommunications mondiale (ITM). Il recueille les données reçues des stations et des laboratoires de radionucléides du SSI, les traite, les analyse et établit les rapports correspondants, puis transmet ces données et les produits ainsi générés aux États signataires pour qu'ils les examinent. Il fournit en outre des services techniques et un appui aux États signataires.

La Commission a mis en place au CID un réseau informatique totalement redondant, propre à assurer un haut niveau de disponibilité des ressources. Toutes les données de vérification sont archivées dans un système à mémoire de masse qui réunit actuellement une trentaine d'années de données. La plupart des logiciels utilisés au CID ont été spécialement conçus pour les besoins du régime de vérification de l'application du Traité.

Mise en place et amélioration

Mise en service du Centre international de données

Le CID est chargé de l'exploitation provisoire et de la mise à l'essai du SSI, en vue de son utilisation après l'entrée en vigueur du Traité. Le Plan de mise en service progressive du CID, qui établit une feuille de route pour assurer cette mise en service d'ici à l'entrée en vigueur du Traité, comprend sept phases. Les quatre premières phases couvrent la conception et la planification du CID, et les trois dernières visent à en assurer la disponibilité complète.

En 2025, la Commission a poursuivi la mise au point du plan relatif aux opérations de validation et d'acceptation, qui sera exécuté durant la phase 6 du plan de mise en service progressive. Les activités correspondantes continuent de donner lieu à des réunions techniques, à des échanges sur le Système de communication avec les experts et à des débats dans le cadre des sessions du Groupe de travail B. Deux réunions techniques ont été organisées afin de finaliser la version 6.0 du plan relatif aux opérations de validation et d'acceptation, tandis que le rapport technique sur l'Expérience de 2024 et le rapport d'évaluation correspondant ont été parachevés au second semestre de 2025.

Amélioration des logiciels

En ce qui concerne le développement de logiciels consacrés aux radionucléides, les efforts se sont concentrés sur l'adoption d'un logiciel ouvert et complet qui répondra aux besoins futurs et sera utilisé à la fois au CID et dans les CND. En 2025, on s'est concentré sur la mise à jour des algorithmes d'analyse pour les systèmes de détection bêta-gamma des gaz rares, afin d'appuyer le déploiement des systèmes SPALAX NG et de fournir un algorithme d'analyse commun à tous les systèmes de mesure fondés sur la coïncidence bêta-gamma. Les améliorations constantes apportées au logiciel permettront une maintenance efficace et une modularité accrue, ce qui permettra de satisfaire toutes les exigences futures dans le cadre des analyses techniques d'experts relatives aux gaz rares.

La phase de mise en œuvre du projet de refonte des logiciels de traitement des données sismologiques, hydroacoustiques et infrasonores du CID, qui a débuté en 2019, a bien progressé en vue des étapes importantes qui doivent être franchies en 2026. L'interface utilisateur actualisée pour la surveillance des seuils, fournie à titre gracieux par NORSAR (CND de la Norvège), a été intégrée aux systèmes du CID dans un environnement d'exploitation. NORSAR a aussi mis à disposition les données archivées pendant 20 ans, qui sont en cours de traitement afin d'être intégrées à l'interface utilisateur.

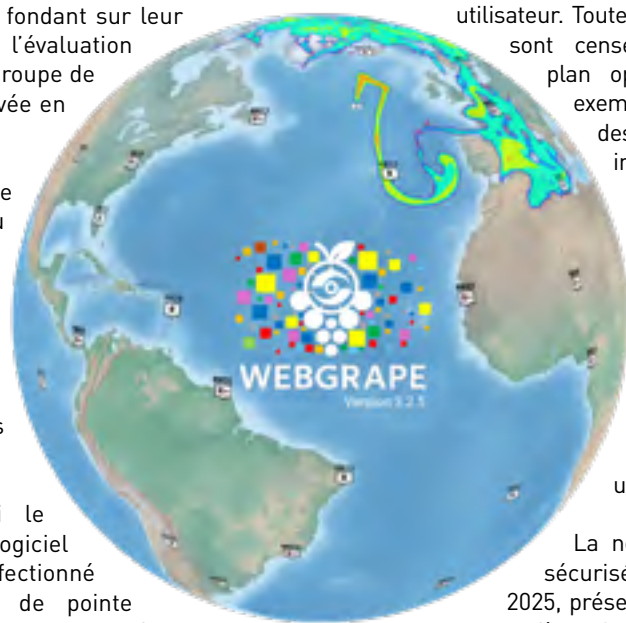
La version améliorée du système de surveillance de l'état de marche (qui s'appuie sur une contribution volontaire des États-Unis d'Amérique) a été déployée dans un environnement d'essai et se trouve en cours de validation. Un projet en trois phases a été lancé pour valider le logiciel Loc003D, un nouvel outil de

localisation des événements qui est actuellement à l'étude. Les essais et le développement de l'interface d'analyse interactive fournie par le CND des États-Unis se sont poursuivis ; 25 CND ont communiqué des observations utiles en se fondant sur leur expérience dans le cadre de l'évaluation de cette interface au sein du groupe de testeurs alpha, qui s'est achevée en juillet 2025.

La mise en service en 2025 de la dernière version en date du système interactif de traitement des données infrasonores du CID [DTK-GPMCC 7.4.2] a permis d'améliorer les performances et de mettre en place une interface d'analyse entièrement nouvelle et plus conviviale.

Le Secrétariat a poursuivi le développement d'un logiciel automatique et interactif perfectionné qui utilise des techniques de pointe en matière d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle. Cela inclut le modèle NET-VISA, qui repose sur une approche bayésienne du traitement en réseau des données sismologiques, hydroacoustiques et infrasonores. Lors de la soixante-cinquième session du Groupe de travail B, le Groupe d'experts sur les techniques de forme d'onde a examiné six présentations concernant le projet qui vise à remplacer l'algorithme de formation des événements actuellement employé dans le cadre de l'exploitation provisoire par la version la plus récente de l'algorithme NET-VISA, afin de disposer d'un meilleur point de départ pour l'analyse interactive des résultats figurant dans le bulletin révisé des événements. Le Groupe de travail B a accepté la proposition du Groupe d'experts invitant à utiliser le bulletin généré par la toute dernière version de NET-VISA, configurée avec des priors (probabilités a priori) fondés sur le long terme, comme point de départ pour l'analyse interactive dans le cadre des opérations provisoires, et à mettre ce bulletin à disposition des utilisateurs autorisés par l'intermédiaire du système de communication des données de vérification.

Le CID élabore actuellement un logiciel destiné à faciliter les analyses techniques réalisées par des experts, qui constituent un service prévu par le Protocole se rapportant au Traité. La suite logicielle consacrée aux analyses techniques d'experts pour la surveillance sismologique, hydroacoustique et infrasonore doit permettre, grâce à une corrélation croisée des formes d'onde, de repérer des similitudes entre les événements nouvellement détectés et ceux qui l'ont été par le passé (également appelés « événements de référence »). En 2025, les travaux visant à améliorer la capacité du CID à déduire le tenseur des moments sismiques se sont poursuivis, l'idée étant d'obtenir une description plus précise des mécanismes de la source en ce qui concerne les événements pour lesquels des analyses techniques d'experts sont demandées.



La version 3.2.4 de WEB-GRAPE, livrée en décembre 2025, a apporté des améliorations notables au cadre de modélisation du transport atmosphérique, notamment en termes de performance, de stabilité et d'expérience utilisateur. Toutes les retouches et améliorations sont censées avoir une utilité sur le plan opérationnel, en favorisant par exemple un traitement plus rapide des simulations, une meilleure interprétation des données et une plus grande fiabilité des décisions, de manière à appuyer les interventions d'urgence et les capacités de vérification des CND. Pour compléter ces mises à jour, on travaille à l'établissement d'un manuel d'utilisation intégralement révisé, qui fournira des orientations complètes aux utilisateurs finals.

La nouvelle version du portail Web sécurisé, disponible depuis décembre 2025, présente des améliorations majeures en matière de performance et d'accès aux produits du CID. Les précédentes limites relatives aux données à court terme sont supprimées et un dispositif de pagination s'applique désormais aux ensembles de données volumineux ; cette nouvelle version inclut également une vue cartographique améliorée pour les données sismologiques, hydroacoustiques et infrasonores, avec une option de visualisation sous forme de carte thermique, et met à jour le mécanisme d'établissement de rapports en l'alignant sur les normes actuelles (IMS 2.0, notamment). Ces améliorations contribuent à la facilité d'utilisation de cet outil et établissent une base moderne propice à son développement continu.

« NDC in a box »

Le CID a continué d'améliorer les composants logiciels qui doivent être distribués avec l'outil « NDC in a box ». La version 7.2 du module « NDC in a box » consacré aux données sismologiques, hydroacoustiques et infrasonores (NDC in a box-SHI), lancée en février 2025, a assuré le passage à la version 6.6.3 de SeisComP et à la version 7.4.1 de DTK-GPMCC et apporté des améliorations notables à la performance de Geotool, principal outil logiciel mis à disposition des utilisateurs des CND pour procéder manuellement à l'examen des événements. D'autres améliorations ont été apportées à Geotool tout au long de l'année 2025, principalement pour remédier aux lacunes fonctionnelles qui subsistaient. Ces améliorations seront intégrées à la version 7.3, qui doit être livrée prochainement.

En 2025, un soutien a continué d'être apporté au service Web de la Fédération internationale des réseaux de sismographes numériques. Le volume mensuel des données consultées par l'intermédiaire du service SeedLink est passé d'une moyenne de 600 giga octets en 2024 à 1,8 téra-octets à la fin de l'année 2025. Le



Secrétariat continue d'apporter des mises à jour qui visent à améliorer les performances du service.

La version 7.2 du module « NDC in a box » consacré aux radionucléides a également été livrée en février 2025. Elle inclut la même version d'INSPIRE (le logiciel interactif d'analyse des spectres) que celle utilisée dans le cadre des opérations du CID, ainsi qu'une nouvelle option accessible dans le menu pour le traitement des fichiers PHD (« Load PHD File »). Des retours d'expérience ont été recueillis auprès des utilisateurs de cette version, et il est prévu que de nouveaux ajustements soient apportés à l'avenir pour améliorer le logiciel.

Expérience internationale relative aux gaz rares et abondance du radioxénon dans l'atmosphère

Pour pouvoir reconnaître les signes potentiels d'une explosion nucléaire, il est essentiel de savoir bien interpréter les détections du SSI qui résultent de la grande variabilité du bruit de fond en radioxénon au niveau mondial. À cet égard, le projet financé par l'UE et lancé en 2008 pour permettre de mieux appréhender

ce gaz rare omniprésent s'est poursuivi en 2025, avec de nouvelles contributions apportées par l'UE et le Japon. L'objectif de ce projet est d'approfondir les capacités de compréhension et les connaissances concernant l'abondance des gaz rares, de recueillir des données empiriques pouvant permettre de valider l'étalonnage et la performance du système de vérification du SSI, et de mettre au point des méthodes permettant de mieux reconnaître les événements susceptibles d'intéresser le Traité. En 2025, la Commission a continué d'exploiter deux systèmes mobiles de détection des gaz rares à Horonobe et à Mutsu (Japon). Un troisième système mobile a été transféré à Fukuoka, comme cela était initialement prévu, et son exploitation a commencé en janvier 2025.

Infrastructure de télécommunications mondiale

L'ITM, qui combine plusieurs techniques de communication incluant des liaisons satellitaires, cellulaires, Internet et terrestres, permet à la Commission d'échanger des données avec les installations du SSI et les États du monde entier. Tout d'abord, elle transmet en temps quasi réel les données brutes des installations du SSI au CID, à Vienne, pour traitement et analyse. Elle permet ensuite de diffuser aux États signataires des données brutes ou analysées, ainsi que les rapports qui sont utiles à la vérification du respect du Traité. La Commission et les opérateurs de stations ont de plus en plus recours à l'ITM pour assurer à distance la surveillance et le contrôle des installations du SSI.

La Commission mesure la manière dont le prestataire de l'ITM se conforme à un objectif opérationnel de 99,5 % de disponibilité, en se fondant sur un taux de disponibilité calculé sur 12 mois glissants. En 2025, le taux de disponibilité de l'ITM a été de 96,6 %, soit un peu en-dessous du niveau enregistré l'année précédente. Cet écart par rapport à l'objectif fixé s'explique en grande partie par des coupures de courant et des activités de maintenance prolongées sur certains sites du SSI, notamment dans le cadre de projets visant à renouveler le matériel des stations. Le taux de disponibilité ajusté, qui ne tient pas compte de ces sites, atteignait 99,60 %. En moyenne, 36 giga-octets de données et de produits ont été transmis quotidiennement.

Un appel à manifestations d'intérêt concernant le projet de passage à l'ITM IV a été lancé avec succès en mai 2025. Un responsable de projet a également été recruté ; l'élaboration du cahier des charges du projet devrait être achevée au cours du premier trimestre 2026, et l'appel d'offres devrait être lancé dans la foulée.

Au cours de l'année 2025, le CND des Comores a été connecté au réseau de l'ITM.

Applications civiles et scientifiques du système de vérification

Les données du SSI alimentent un éventail sans cesse plus large d'applications scientifiques, y compris pour l'étude de la faune et de la flore marines, de l'environnement, des changements climatiques et autres. Plusieurs nouveaux contrats ont été signés avec des établissements universitaires et des instituts de recherche, qui disposent ainsi d'un accès gratuit à certaines données du SSI par l'intermédiaire du centre virtuel d'exploitation de données. Au mois de décembre 2025, 28 contrats d'accès au centre virtuel d'exploitation de données étaient en vigueur, bénéficiant à 60 utilisateurs répartis dans 13 pays. En 2025, Cuba et le Pérou sont devenus respectivement les vingt et unième et vingt-deuxième États à signer avec la Commission un accord d'alerte aux tsunamis.

Initiative « Centres nationaux de données pour tous »

À la cinquante-huitième session de la Commission préparatoire, le Secrétaire exécutif a officiellement présenté l'initiative « Centres nationaux de données pour tous » (NDCs4All) ; cette initiative phare, axée sur la sensibilisation, vise à garantir que tous les États signataires soient en mesure de consulter, d'analyser et d'utiliser de manière effective les données du SSI et les produits du CID afin de contribuer au régime de vérification.

Depuis le lancement de l'initiative NDCs4All en 2022, 13 États signataires ont créé ou réactivé leur compte d'accès sécurisé, 17 ont établi ou rétabli leur CND, et 19 ont reçu le matériel nécessaire à la mise en place d'un système de renforcement des capacités, concrétisant ainsi leur engagement politique en une

véritable disponibilité opérationnelle. En 2025, le Secrétariat a aidé la Somalie et la Lettonie à mettre en place leur CND, ce qui a porté à 17 le nombre total d'États signataires ayant bénéficié d'un soutien dans le cadre de cette initiative. Parallèlement, cinq systèmes de renforcement des capacités ont été installés dans les CND de Djibouti, de l'Eswatini, des Îles Salomon, de la Gambie et du Yémen, venant renforcer la capacité de ces pays à consulter et analyser les données du SSI et les produits du CID.

Le Secrétariat s'est également attaché à mener des actions de sensibilisation ciblées dans les régions qui manifestaient le plus faible niveau d'intérêt, et à mesurer de manière systématique les retombées de ces efforts afin d'adapter ses interventions en conséquence. Cela a abouti à l'élaboration de nouveaux supports d'information traduits dans les différentes langues de la Commission, au lancement d'une page Web spécialement consacrée à l'initiative NDCs4All, à l'organisation d'un atelier régional en Jamaïque, ainsi qu'à l'adaptation et à la traduction en français du formulaire de désignation des CND, afin de simplifier le processus national pour tous les pays ciblés et de soutenir les États francophones ne disposant pas encore d'un CND. Le Secrétariat évalue actuellement l'impact de ces initiatives, en cherchant à analyser la manière dont les CND nouvellement créés utilisent les données du SSI et en s'entretenant avec le personnel des CND.

Conférences « Sciences et techniques »

La huitième conférence SnT s'est tenue du 8 au 12 septembre 2025, avec une affluence record de plus de 2 100 participantes et participants et près de 3 500 identifiants uniques générés pour la participation en ligne. Le format hybride de cet événement a facilité la participation de personnes qui n'étaient pas en mesure de se rendre à Vienne : environ un quart des participantes et participantes ont ainsi suivi la conférence en ligne. Des progrès ont été réalisés pour que la représentation des différentes régions géographiques et des genres, parmi les personnes amenées à intervenir ou à faire des présentations, soit encore plus équilibrée que lors des précédentes conférences SnT. Le mardi 9 septembre, le Secrétaire exécutif a officiellement ouvert la conférence aux côtés de divers intervenantes et intervenants de marque (anciens chefs d'État, ministres, responsables d'organismes, hauts fonctionnaires et spécialistes). Cette séquence de haut niveau a permis de placer la conférence dans un contexte politique et diplomatique. La conférence SnT2025 proposait pour la première fois une organisation axée sur des journées thématiques : le lundi, journée « en ligne », la conférence s'est déroulée uniquement sous forme virtuelle ; le mardi, journée « de haut niveau », a été marquée par la séance plénière de haut niveau, qui plantait le décor ; le mercredi, journée « quantique », l'accent a été mis sur les innovations technologiques ; le jeudi, journée « de rassemblement », a donné lieu à des événements qui mettaient en avant les collaborations entre CND, les exercices d'inspection sur place et diverses initiatives de coopération ; et le vendredi, journée « de l'avenir », a été l'occasion de s'intéresser à ce qui attend la communauté œuvrant en faveur du Traité.

L'abondante documentation scientifique et technique présentée dans le cadre de la conférence SnT2025 était constituée d'un nombre record de 111 présentations orales, dont 12 interventions inaugurales, et de 526 affiches électroniques. En outre, 11 tables rondes et cinq manifestations parallèles ont été organisées avec la participation active de scientifiques en début de carrière et du Groupe de la jeunesse pour l'OTICE. La conférence a porté sur les cinq thèmes suivants : la Terre, système complexe ; les événements et sites d'essais nucléaires ; les technologies et techniques de surveillance et d'inspection sur place ; la viabilité des réseaux, l'évaluation et l'optimisation des performances ; et le Traité dans un contexte mondial. L'accent a été mis en particulier sur les avantages dont peuvent bénéficier tous les États signataires en accédant aux données du SSI, que ce soit aux fins de la vérification de l'application du Traité ou pour des applications civiles et scientifiques, et en prenant part aux activités de renforcement des capacités et de formation proposées dans ce domaine. Les vidéos des sessions sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'OTICE, et tous les documents de la conférence sont disponibles sur le portail consacré à l'événement, à l'adresse <https://ctbto.org/SnT2025>.

Un numéro thématique de la revue Pure and Applied Geophysics intitulé « Shaping the Future of Nuclear Explosion Monitoring and Verification » (Façonner l'avenir de la surveillance et de la vérification des explosions nucléaires), fondé principalement sur les contributions présentées dans le cadre de la conférence SnT2025, est en cours d'élaboration. Il s'agira du quatrième numéro thématique d'une série qui avait commencé avec des articles inspirés des présentations faites lors de la conférence SnT2019. Le dernier numéro, qui reposait sur les présentations faites lors de la conférence SnT2023, a été publié en décembre 2025.

03

Inspections sur Place

Faits marquants de 2025

Progrès importants dans la préparation de l'inspection expérimentale intégrée de 2026, qui doit se dérouler en Namibie

Organisation de deux réunions d'experts consacrées aux communications dans le cadre des inspections sur place et à la documentation du système de gestion de la qualité, d'un essai sur le terrain portant sur les techniques sismiques et non sismiques, et d'une série d'activités de familiarisation au matériel d'inspection

Renforcement des compétences de base des personnes formées aux inspections sur place, préparation approfondie à la conduite des équipes d'inspection, élargissement des capacités en matière de formation numérique et maintien d'un niveau de préparation approprié des membres du corps d'inspection

Le SSI et le CID surveillent la planète entière afin de repérer les événements susceptibles d'indiquer qu'il y a eu une explosion nucléaire. Le Traité dispose que, si un événement de ce genre était détecté, les préoccupations quant à son non-respect éventuel pourraient faire l'objet d'un processus de consultation et de clarification.

Après l'entrée en vigueur du Traité, les États pourraient demander une inspection sur place, mesure ultime de vérification prévue par le Traité. Une inspection sur place a pour but de déterminer si une explosion nucléaire a été réalisée en violation des dispositions du Traité, et de recueillir des données factuelles susceptibles de concourir à l'identification d'un éventuel contrevenant.

Programme de travail

Le programme de travail relatif aux inspections sur place pour 2024-2025 a été ajusté pour tenir compte de la délocalisation de l'inspection expérimentale intégrée et de son report à 2026. Alors que sa mise en œuvre s'est déroulée comme prévu et s'est achevée à la fin de l'année 2025, un nouveau programme de travail a été élaboré pour la période 2026-2027 et présenté à la soixante-cinquième session du Groupe de travail B. Ce nouveau programme vise essentiellement à mener à terme le programme relatif aux travaux pratiques d'inspection sur place, avec notamment la conduite et l'examen de l'inspection expérimentale intégrée de 2026 organisée en Namibie, à soutenir l'entretien et le renforcement constants des capacités existantes en matière d'inspection, et à concevoir et établir un plan pluriannuel permettant d'être prêt, en matière d'inspections sur place, lorsque le Traité entrera en vigueur.

Planification des politiques et opérations

Tout au long de l'année 2025, l'idée centrale a été de poursuivre l'exécution du programme relatif aux travaux pratiques d'inspection sur place pour 2022-2025. Après avoir été informée par Sri Lanka, à la soixante-quatrième session du Groupe de travail B, en février 2025, que le pays ne serait pas en mesure d'accueillir la prochaine inspection expérimentale intégrée, la Commission a ajusté ses préparatifs concernant la conduite de cet exercice. Se fondant sur l'examen de la proposition présentée par la Namibie en vue d'accueillir une inspection expérimentale intégrée, auquel le Secrétariat avait procédé en 2022, et considérant que la zone, l'infrastructure, les installations et les services d'appui envisagés restaient tous viables pour la conduite d'un tel exercice, la Commission préparatoire a décidé en mai 2025 que le Secrétariat devrait engager et conclure des négociations avec la Namibie afin que ce pays accueille l'inspection expérimentale intégrée en 2026.

Par la suite, répondant à une invitation officielle, une petite délégation du Secrétariat s'est rendue en Namibie en juin 2025 afin de s'entretenir avec des représentantes et représentants du Gouvernement namibien sur tous les aspects liés à l'organisation de l'inspection expérimentale intégrée prévue en 2026 et sur ce que cela impliquait pour le pays hôte. En novembre 2025, dans le cadre de la soixante-cinquième session de la Commission préparatoire, le Représentant permanent de la Namibie a annoncé que son pays accueillerait l'inspection expérimentale intégrée en 2026. Comme suite à cette annonce, le Secrétariat a accéléré son travail de planification détaillée de l'exercice et commencé à mettre en œuvre les activités préparatoires indispensables en se conformant au calendrier et aux plans de l'inspection expérimentale, tels qu'ajustés.

Ce faisant, le Secrétariat a continué de prendre en compte les questions prioritaires et les enseignements qui avaient été recensés au cours des précédentes activités d'inspection sur place. Cela incluait les conclusions de l'exercice de vérification des capacités

d’inspection sur place de 2024 et du vingt-sixième atelier consacré aux inspections sur place, dont la mise en œuvre faisait l’objet d’un suivi jusqu’à ce qu’elles soient classées.

Élaboration et mise à l’essai du matériel

Huit activités de familiarisation avec le matériel se sont déroulées en 2025 au Centre TeST, à Seibersdorf (Autriche). Dans ce cadre, de petits groupes d’experts des États signataires ont pu acquérir des connaissances approfondies et une expérience pratique en rapport avec le matériel d’inspection destiné aux opérations de terrains, ainsi qu’avec diverses techniques d’inspection. Au total, 45 expertes et experts de 21 États signataires, représentant tous les groupes régionaux, ont participé à ces activités.

Techniques aéroportées

On a procédé en 2025 à une modernisation du matériel destiné au survol initial, afin d’en simplifier l’installation et d’améliorer l’enregistrement des données en vol. Ce matériel permet désormais une visualisation audio, vidéo et cartographique et intègre des fonctionnalités de surveillance et de stockage centralisées. Grâce à cette mise à niveau, jusqu’à quatre inspecteurs peuvent enregistrer des informations de manière simultanée, ces informations étant associées à un emplacement à l’aide d’une unique source de localisation. Le guide de terrain correspondant a été actualisé en conséquence.

Techniques géophysiques

Il a été fait l’acquisition d’un matériel de mesure de la polarisation spontanée, et les premiers essais et exercices de familiarisation impliquant le recours à cette méthode de mesure de la conductivité électrique aux fins des inspections sur place ont été menés à bien au cours de l’année 2025. Cet équipement est compatible avec les capacités de tomographie de résistivité déjà disponibles.

Au début du quatrième trimestre de 2025, les techniques sismiques et non sismiques ont fait l’objet d’un essai sur le terrain qui s’est déroulé dans la zone de la grotte de Čachtice, dans l’ouest de la Slovaquie. Organisé par l’Autorité slovaque de réglementation nucléaire, avec l’appui technique de l’Académie slovaque des sciences, cet essai sur le terrain a impliqué 13 experts de sept États signataires, ainsi que six experts du pays hôte et des membres du Secrétariat. En vue de l’inspection expérimentale intégrée de 2026, on a réalisé des travaux de prospection sismique active, des mesures de sismométrie de résonance et des mesures de la conductivité électrique, notamment par tomographie de résistivité et par potentiel spontané. Tirant parti des recommandations qui avaient été formulées dans le rapport de la réunion d’experts de 2024 sur les



techniques sismologiques utiles aux inspections, et qui avaient été communiquées aux États signataires au début de l’année 2025, cet essai a également donné lieu à la première utilisation de la détection acoustique distribuée pour des recherches de sismologie active dans le cadre d’activités d’inspection, la Chine apportant à cet égard un soutien technique considérable.

Techniques relatives aux radionucléides

Après qu’un contrat a été conclu fin 2024, les travaux ont commencé en ce qui concerne la conception, la construction et la livraison d’un prototype de système reposant sur l’isotope ³⁷Ar pour le traitement et la mesure des échantillons environnementaux. À la fin de l’année 2025, le projet se trouvait dans sa phase de conception, et l’on avait déjà fait l’acquisition de la plupart des éléments essentiels à la construction du système.

Début 2025 a été conclu, avec le Canada, un accord de contribution qui prévoit la fourniture de deux imageurs gamma omnidirectionnels, avec les services correspondants pour l’élaboration de manuels, de procédures et de formations, ainsi que le financement des dépenses de personnel liées à un poste de spécialiste de la gestion de l’information géospatiale. L’accord comprend également un soutien financier destiné à faciliter le transport du matériel à destination et en provenance du site de l’inspection expérimentale intégrée de 2026. Les essais réalisés sur un prototype d’imageur ont confirmé le potentiel opérationnel de ce type d’équipement.

Les éléments d’infrastructure qui seront nécessaires à la mise en place du laboratoire de terrain lors de l’inspection expérimentale intégrée de 2026 ont été livrés, testés et intégrés au dispositif, ce qui a permis d’achever les essais relatifs à l’installation complète du laboratoire. Parallèlement, deux avancées concrètes ont été enregistrées en ce qui concerne la capacité à synthétiser les informations dans la zone de travail de la base d’opération : il s’agit de la mise au point d’un nouvel outil pour l’examen et l’intégration des données relatives aux radionucléides et aux gaz rares, et de l’actualisation d’un processus d’exécution des tâches basé sur le logiciel ArcGIS pour la visualisation des données de surveillance du rayonnement gamma.

Appui aux opérations de terrain

Compte tenu des enseignements tirés de l’exercice de vérification des capacités de 2024, plusieurs aspects de l’infrastructure, du soutien aux opérations sur le terrain et du dispositif d’alimentation électrique ont été améliorés. À ce titre, on notera que deux groupes électrogènes destinés à la base d’opération et cinq nacelles de vol – deux pour le pont inférieur et trois pour le pont principal – ont été livrés, venant accroître la capacité de déploiement du matériel d’inspection par avion cargo.

Une avancée majeure a été réalisée en 2025 en ce qui concerne les fonctionnalités du système de gestion du matériel et des instruments destinés aux inspections sur place⁵. Cette plateforme permet désormais de saisir des informations et des paramètres relatifs au transport de marchandises dangereuses et propose un lien vers un logiciel spécialisé dans la planification du chargement des conteneurs.

Documentation

Les moyens mis en place pour assurer la disponibilité des documents relatifs aux inspections sur place ont été renforcés grâce à l’entretien continu des fonctions de la bibliothèque électronique ainsi que de ses synergies avec le site de gestion de la qualité du Secrétariat et avec le système GIMO⁶. De plus, afin de garantir que les documents du système de gestion de la qualité relatif aux inspections sur place soient accessibles à tous les experts participant au programme et aux activités d’inspection, un site consacré à la documentation de la bibliothèque électronique a été créé sur le portail de connaissances et de formation, ce qui permet aux experts autorisés des États signataires d’accéder directement aux versions les plus récentes de tous les documents pertinents.

De nombreux documents du système de gestion de la qualité relatif aux inspections sur place ont été examinés et révisés, tout au long de l’année, pour tenir compte des enseignements qui avaient été tirés des activités de formation théoriques et pratiques. Un examen plus approfondi de la documentation actuelle a également permis d’identifier des domaines exigeant de nouvelles améliorations, et il sera tenu compte de ces besoins dans le cadre des préparatifs de l’inspection expérimentale intégrée de 2026.

Les États signataires ont continué de bénéficier d’un appui dans les efforts qu’ils consacrent à l’élaboration du projet de manuel opérationnel des inspections sur place, mais la version destinée à être utilisée dans le cadre de l’inspection expérimentale intégrée de 2026 est restée inchangée afin de faciliter les activités de formation et de préparation en amont de cet exercice.

Une réunion d’experts sur la documentation du système de gestion de la qualité relatif aux inspections sur place, qui s’est tenue du 4 au 6 novembre 2025 à Vienne, a constitué la première étape d’un travail visant à établir une correspondance systématique entre les documents du système de gestion de la qualité et le projet de

⁵ Le système de gestion du matériel et des instruments destinés aux inspections sur place est un dispositif servant de référentiel unique pour la consultation immédiate d’informations complètes sur les éléments de matériel susceptibles d’être déployés dans le cadre d’une inspection sur place. Le système contient des informations techniques sur les équipements ainsi que des indications relatives à leur emplacement, à leur entretien et à leur historique d’étalonnage. Des photographies et des manuels techniques sont également associés aux différents équipements. Le système assure aussi la gestion des articles classés comme « marchandises dangereuses » ainsi que des consommables. Il est conçu pour être utilisé au siège aussi bien que lors d’un déploiement dans le cadre d’une inspection sur place, afin de faciliter les activités menées aux points d’entrée et de sortie et à la base d’opération.

⁶ Le système GIMO est utilisé pour toutes les étapes méthodologiques de la logique de recherche associée aux inspections sur place, depuis la formulation de questions d’intérêt concernant les zones de recherche sur le lieu de l’inspection jusqu’à l’élaboration de missions devant permettre de répondre à ces questions, avec l’établissement de priorités, l’affectation de ressources et la conduite effective des missions, ainsi que la communication des conclusions qu’elles permettent d’établir. Le système GIMO est également un outil sur lequel l’équipe d’inspection peut s’appuyer pour recueillir, intégrer, diffuser et interroger des données selon une approche pluridisciplinaire, ce qui contribue à la conduite efficace de l’inspection.

manuel opérationnel des inspections sur place. Dix experts issus de huit États signataires ont procédé à un examen global des documents liés au manuel et formulé un certain nombre de suggestions et de recommandations pour le développement à long terme de la documentation associée au système de gestion de la qualité et aux capacités d’inspection.

Formation

Le Secrétariat a continué à développer et à consolider le programme de formation linéaire, conçu comme le modèle de préparation du corps d’inspection en vue de l’entrée en vigueur du Traité. En 2025, le fichier des inspecteurs et inspectrices et des personnes en cours de formation a continué de s’enrichir : les effectifs combinés incluaient 96 participantes et participants au programme de formation linéaire et 140 personnes inscrites au fichier après avoir suivi l’un des trois premiers cycles de formation, avec un total de 74 États signataires représentés. La validation des données et l’intégration des nouvelles candidatures nationales se sont poursuivies tout au long de l’année.

Au cours de l’année 2025, les activités de formation aux inspections sur place ont permis de renforcer les compétences de base du corps d’inspection, de mieux préparer les responsables de l’équipe qui interviendra lors de l’inspection expérimentale intégrée de 2026, d’élargir les capacités en matière de formation numérique et d’assurer le maintien d’un niveau de préparation approprié parmi les membres du corps d’inspection, grâce à un système structuré de remise à niveau. Ces activités se sont articulées autour de cours en présentiel, d’un enseignement à distance et de nouveaux outils d’apprentissage numérique, ce qui a permis d’assurer une continuité en matière de préparation des inspecteurs et inspectrices en vue de l’inspection expérimentale intégrée de 2026.

En 2025, les formations suivantes avaient été proposées en présentiel :

- » La formation sur l’appui aux opérations de terrain, qui s’est déroulée du 7 au 11 avril au Centre TeST, a permis de renforcer la capacité des personnes qui y participaient à soutenir des opérations d’inspection, depuis la planification du déploiement jusqu’aux activités postérieures à l’inspection. Cette formation, suivie par 28 personnes issues de 18 États signataires, a combiné des exercices pratiques, des modules d’apprentissage en ligne et des instructions en matière de santé, de sûreté et de sécurité ;
- » Une formation sur l’établissement de rapports par les responsables de l’équipe d’inspection a eu lieu du 17 au 20 juin au Centre international de Vienne, permettant à 13 personnes issues de 10 États signataires de se préparer aux responsabilités dont ils devront s’acquitter en matière de rapports durant l’inspection expérimentale intégrée. La formation a porté sur les obligations prévues à cet égard par le Traité, sur les processus d’analyse interne et sur les capacités de négociation que peuvent exiger

les interactions entre l’équipe d’inspection et l’État partie inspecté ;

- » La formation à la conduite de l’inspection expérimentale intégrée de 2026 s’est poursuivie avec le programme de dialogue sur la direction de l’équipe d’inspection, qui s’est déroulé les 15 et 16 juillet à Londres. Ce programme a aidé les personnes qui avaient été désignées comme chefs de l’équipe d’inspection, ainsi que leurs adjoints, à renforcer leurs capacités en matière de prise de décision, de commandement opérationnel et de mobilisation des parties prenantes. Deux sessions de mentorat en ligne, organisées en septembre et en décembre, ont servi à consolider les concepts essentiels et les enseignements tirés de l’expérience ;
- » La formation sur le flux et la gestion des données relatives aux inspections sur place s’est déroulée du 24 au 28 novembre au Centre TeST. Dans ce cadre, 23 participantes et participants issus de 13 États signataires ont réalisé un cycle complet de fonctionnalité de l’équipe d’inspection, procédant notamment à des mises à jour de la logique de recherche, à la planification des missions, à l’affectation des ressources, à la fonctionnalité des équipes de terrain et à la rédaction des rapports techniques de mission. Certaines personnes inscrites au fichier des inspecteurs et inspectrices ont joué un rôle de cofacilitation afin d’assurer une continuité entre les différentes séries de bénéficiaires de la formation.

Cherchant à renforcer sa capacité de formation à distance, la Division des inspections sur place a lancé le premier volet d’une nouvelle série de cours de formation en ligne sur les logiciels qui serviront dans le cadre de l’inspection expérimentale intégrée ; ce premier cours, axé sur la sismologie de contrôle appliquée à l’analyse des données issues de la surveillance sismologique passive, s’est déroulé du 3 juillet au 21 août. Les 15 personnes participantes ont suivi des webinaires structurés et réalisé des activités en nuage à l’aide de machines virtuelles Azure. Tout au long de l’année, on a continué de travailler à la mise au point d’autres cours en ligne portant sur la surveillance sismologique active, sur des outils de géophysique et sur des applications logicielles telles que celles utilisées par le laboratoire de terrain.

Le programme de remise à niveau à distance, destiné aux inspecteurs et inspectrices inscrits sur le fichier de réserve, a été mis en œuvre d’octobre à décembre. Toutes les personnes inscrites au fichier se sont vu attribuer le statut « pending refresher » (en attente de remise à niveau), indiquant qu’ils devaient se soumettre à deux évaluations chronométrées qui étaient fondées sur le module introductif et le cours de formation avancée du programme de formation linéaire. La validation de ces évaluations permettait de récupérer le statut de « rostered » (inscrit au fichier) pour le cycle suivant.

04

Amélioration de la Performance et de l'Efficacité

Faits marquants de 2025

Évaluation de l'Expérience de 2024, qui a permis de formuler des conclusions factuelles sur les fonctionnalités testées

État de préparation avancé en vue de la prochaine évaluation de l'inspection expérimentale intégrée, les principaux enseignements tirés de l'exercice de vérification des capacités de 2024 ayant été intégrés à un cadre d'évaluation amélioré et à des outils actualisés

Lancement d'une version améliorée de l'outil de communication d'informations sur la performance, grâce à des retouches suggérées par les utilisateurs et à un élargissement des fonctionnalités de l'outil

À tous les stades de la mise en place du régime de vérification prévu par le Traité, la Commission vise l'efficacité, la performance, la durabilité et la satisfaction du client (c'est-à-dire des États signataires et des CND). Pour cela, il est important d'encourager une culture de la qualité dans toute l'Organisation.

Le système de gestion de la qualité du Secrétariat est un élément essentiel pour garantir un système de vérification solide et viable. L'amélioration continue est un principe fondamental du système de gestion de la qualité. Associée à des évaluations et à un suivi rigoureux des performances, elle permet de garantir que la mise en place du système de vérification se fait conformément aux exigences du Traité et de son protocole ainsi qu'aux orientations fournies par la Commission.

Évaluation

En 2025, le Secrétariat a commencé à préparer l'évaluation de la prochaine inspection expérimentale intégrée. Les enseignements tirés de l'évaluation de l'exercice de vérification des capacités de 2024 ont été analysés de manière systématique et pris en compte dans la conception du cadre d'évaluation de l'inspection expérimentale à venir ainsi que des processus et des outils qui y sont associés. Cette approche permet d'assurer un renforcement continu des pratiques d'évaluation, en veillant à ce qu'elles soient alignées sur les meilleures normes.

L'évaluation de l'Expérience de 2024 s'est achevée de manière concluante. Elle a été réalisée par une équipe externe composée de six membres désignés par l'Australie, la Bolivie (État plurinational de), l'Égypte, l'Espagne, l'Italie et la Mauritanie. Le rapport d'évaluation et le cadre d'évaluation correspondant ont été communiqués à la soixante-cinquième session du Groupe de travail B, en vue de faciliter le contrôle exercé par les États signataires.

Le Secrétariat a continué de tenir à jour et de développer des outils et systèmes destinés à faciliter les activités d'évaluation, en particulier le plan d'acquisition d'informations et le système de gestion des informations concernant l'évaluation, qui sont conçus pour gérer les contributions des membres de l'équipe d'évaluation concernant les expériences du CID et les exercices d'inspection, respectivement, en assurant la clarté et la transparence du processus.

Suivi de la performance

Le Secrétariat a renforcé son cadre de suivi de la performance en assurant un suivi systématique des recommandations issues des évaluations d'expériences récentes. Ce processus a permis de consolider les enseignements accumulés et de veiller à ce que les conclusions des évaluations soient bien prises en compte dans la planification des activités futures. Un bilan global des progrès réalisés a été présenté à la soixante-cinquième session du Groupe de travail B.

En 2025, le Secrétariat a livré la version 4.4.0 de l'outil de communication d'informations sur la performance, qui élargit les fonctionnalités de la version 4 et renforce les capacités de suivi pour l'ensemble des données, produits, services et processus. Les versions 3 et 4 sont exploitées en parallèle pour permettre une vérification complète, mais les efforts de développement futur se concentreront exclusivement sur la version 4, en s'appuyant sur les retours d'expérience constants des utilisateurs.

Le Secrétariat a également avancé dans l'élaboration d'indicateurs de performance concernant les activités de renforcement des capacités. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont été définis afin d'assurer un suivi plus cohérent des progrès, de l'efficacité et de l'efficience et de mieux en rendre compte. Ce travail a aussi contribué aux activités menées dans le cadre de l'initiative NDCs4All, en permettant de recenser des expériences marquantes et en introduisant des principes de gestion axée sur les résultats dans les mécanismes de suivi et de communication d'informations.

Gestion de la qualité

Le Secrétariat reste fermement déterminé à fournir aux États signataires des données, des produits et des services de la plus haute qualité, et à améliorer constamment l'efficacité et l'efficience de ses activités. S'appuyant sur un système de gestion de la qualité conforme aux normes internationales, ainsi que sur un suivi rigoureux de la performance et une culture de professionnalisme et d'intégrité, le Secrétariat veille à ce que le fonctionnement du régime de vérification inspire confiance et à ce que des progrès constants soient réalisés dans l'accomplissement de son mandat.

Le Secrétariat a renforcé son engagement en faveur d'une culture de la qualité fondée sur un esprit de cohésion, en organisant un atelier interne sur la gestion de la qualité qui s'est tenu du 2 au 4 décembre 2025. Cet atelier a réuni plus de 230 fonctionnaires de toutes les divisions pour leur permettre d'évaluer les points forts, de cerner les problèmes systémiques et de définir des priorités communes en vue d'améliorer les processus, les pratiques en matière de documentation et la mesure de la performance. En favorisant des méthodes de travail plus efficaces et harmonisées, les initiatives associées à la gestion de la qualité sont susceptibles d'améliorer considérablement le rapport coût-efficacité des processus organisationnels. L'implication du personnel témoigne d'une forte volonté d'amélioration constante et renforce la conviction selon laquelle la qualité est une responsabilité collective essentielle pour assurer la crédibilité du régime de vérification prévu par le Traité.

Le Secrétariat a continué d'entretenir et de renforcer son système de gestion des documents relatifs à la gestion de la qualité, en veillant à assurer une gestion structurée, sécurisée et fiable de la documentation nécessaire aux fonctions de vérification, de conformité et d'assurance de la qualité. En 2025, il a progressé dans les travaux de planification et de préparation préalables à la migration de ce système de gestion des documents vers la plateforme SharePoint. À ce titre, les principales activités ont consisté à évaluer la faisabilité et les incidences de la

transition, à élaborer une stratégie de migration et à définir une approche qui permette de procéder à cette modernisation en limitant autant que possible les répercussions sur les activités opérationnelles. Ces efforts visent à garantir une migration de haute qualité qui soit conforme aux exigences spécifiques de l'Organisation, à renforcer l'intégrité de la base documentaire et à offrir une plateforme plus conviviale et plus efficace.



05

Renforcement Intégré des Capacités

Faits marquants de 2025

Organisation de 24 événements axés sur le renforcement des capacités du CID et des CND, qui ont profité à plus de 500 participantes et participants, avec notamment un atelier régional destiné aux CND d'Asie de l'Est ainsi que des ateliers organisés en espagnol et en français

Don et installation de 10 lots de matériel pour la mise en place de systèmes de renforcement des capacités

Participation de 16 spécialistes du monde entier au programme de soutien aux expertes et experts techniques

Conformément à son mandat, la Commission a proposé aux États signataires une large gamme de formations, d'ateliers et d'initiatives de sensibilisation pour les aider à développer leurs capacités dans des domaines en rapport avec le Traité. Les activités de renforcement des capacités ont également compris la fourniture aux CND, en particulier à ceux des pays en développement, de matériel et de logiciels devant leur permettre de consulter et d'analyser les données du SSI et les produits du CID.

Formations et ateliers concernant le Centre international de données et les centres nationaux de données

En 2025, quelque 560 membres du personnel technique des CND, opérateurs de stations et experts ont pris part aux 24 événements qui étaient consacrés au renforcement des capacités. Avec 136 participantes, les femmes ont représenté environ 24,2 % de la participation totale aux activités du CID.

En matière de formation, les événements suivants ont eu lieu au cours de la période considérée :

- » Six stages de formation axés sur le renforcement des capacités des CND ;
- » Six réunions techniques et réunions d'experts sur certaines questions spécifiques et certains cas particuliers concernant l'amélioration ou la mise à l'essai des systèmes de vérification prévus par le Traité, en coordination avec les États signataires et sous leur direction ;
- » Huit stages de formation technique à l'intention des opérateurs et responsables des stations du SSI ;
- » Quatre ateliers techniques, à savoir : un atelier sur les techniques de surveillance associées au Traité pour les CND des pays francophones, qui s'est tenu en Tunisie ; un atelier régional destiné aux CND d'Asie de l'Est, organisé au Viet Nam ; un atelier régional avec formation intégrée pour les CND hispanophones, qui a eu lieu au Pérou ; et un atelier à l'intention des laboratoires de radionucléides, organisé à Vienne.

Le Secrétariat a continué d'apporter un appui aux CND en donnant et en installant du matériel de renforcement des capacités. En 2025, des systèmes de renforcement des capacités ont ainsi été installés et mis en service dans les pays suivants : Mexique, Jamaïque, Tunisie, Afrique du Sud, Yémen, Eswatini, Liban, Gambie, Îles Salomon et Djibouti.

Autres activités de renforcement des capacités

Un atelier régional de l'OTICE destiné aux États signataires de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes s'est déroulé en Jamaïque les 3 et 4 avril 2025. Cet événement organisé sur deux jours a rassemblé plus de 70 participantes et participants de 24 pays, ainsi que des représentantes et représentants d'importantes organisations régionales et internationales, parmi lesquelles l'Association des États de la Caraïbe, la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États américains et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le 9 octobre 2025, le Secrétariat a tenu son séminaire annuel sur l'OTICE à l'intention des diplomates en poste

à Vienne. Plus de 60 diplomates accrédités ont assisté à cet événement, qui incluait des présentations faites par de hauts fonctionnaires et des experts techniques de l'OTICE sur tous les aspects du travail de l'Organisation. Des services d'interprétation simultanée ont été assurés dans toutes les langues de la Commission.

Programme de soutien aux expertes et experts techniques

En 2025, le programme de soutien aux expertes et experts techniques a facilité la participation au Groupe de travail B de 16 personnes, dont 8 femmes, originaires des 16 États suivants : Bolivie (État plurinational de), Côte d'Ivoire, Cuba, Ghana, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kenya, Libye, Madagascar, Namibie, Nigéria, Ouganda, Philippines, Thaïlande, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du).

Au cours de l'année, les expertes et experts soutenus par ce programme ont pu participer aux soixante-quatrième et soixante-cinquième sessions du Groupe de travail B. Le programme a permis à ses bénéficiaires de mieux comprendre les travaux menés par le Secrétariat dans le domaine de la vérification, ainsi que les avantages qu'offre l'accès aux données du SSI et aux produits du CID. Il a également constitué une occasion de développer la coopération entre la Commission et les États concernés dans le domaine de la vérification, notamment sur des questions techniques particulières ou des projets relatifs aux stations du SSI et aux CND.



06

Sensibilisation et Promotion de l'Entrée en Vigueur

Faits marquants de 2025

Dialogue de haut niveau entretenu avec les États afin de promouvoir l'universalisation, l'entrée en vigueur et l'application rigoureuse du Traité

Tenue, à New York, de la quatorzième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (Conférence convoquée en vertu de l'article XIV)

Lancement d'une version multilingue du site Web de l'OTICE

Le Secrétaire exécutif a poursuivi le dialogue qu'il entretient au plus haut niveau avec les États en vue de promouvoir le Traité, d'en favoriser l'entrée en vigueur et l'universalisation et d'encourager la mise à profit des techniques de vérification et des produits associés aux données du SSI pour renforcer la mise en œuvre du Traité. En 2025, il s'est rendu en Allemagne, en Argentine, en Arménie, en Chine, à Cuba, à Djibouti, aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie, aux Fidji, en Jamaïque, au Japon, en Malaisie, en Moldova, en Namibie, au Nigéria, aux Philippines, au Royaume-Uni, en Suède, en Suisse, en Tanzanie, aux Tonga, en Türkiye et au Viet Nam.

Ces visites ont eu un impact considérable et se sont traduites notamment par la mise en place de nouveaux centres nationaux de données, la stimulation des capacités nationales existantes, le lancement d'initiatives de modernisation technique et de réparation des stations, l'amélioration des activités de formation et de renforcement des capacités et des contributions visant à améliorer les cadres juridiques nationaux.

Vers l'entrée en vigueur et l'universalité du Traité

Le Traité entrera en vigueur lorsqu'il aura été ratifié par les 44 États dont les noms figurent à son annexe 2. Ces États sont ceux qui ont officiellement participé à l'étape finale des négociations du Traité lors de la Conférence du désarmement de 1996 et qui possédaient à ce moment-là des centrales nucléaires ou des réacteurs nucléaires de recherche.

Au 31 décembre 2025, 187 États avaient signé le Traité et 178 l'avaient ratifié. Parmi eux figuraient 35 des États énumérés à l'annexe 2, les neuf autres n'ayant pas encore ratifié le Traité et trois d'entre eux ne l'ayant toujours pas signé. Le Traité est l'un des instruments internationaux recueillant la plus large adhésion dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

En 2025, un large éventail de décideurs, de fonctionnaires d'organisations internationales et régionales et de représentants et représentantes de la société civile ont pris part aux activités visant à encourager de nouvelles ratifications du Traité, notamment parmi les États de l'annexe 2. La Commission a mené des consultations avec une bonne partie des États qui ne l'avaient pas encore ratifié ou signé.

Quatorzième Conférence convoquée en vertu de l'article XIV

La quatorzième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité, plus communément appelée « Conférence convoquée en vertu de l'article XIV », s'est tenue le 26 septembre 2025 pendant la semaine des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, sous la présidence de la Secrétaire philippine aux affaires étrangères et de la Ministre suédoise des Affaires étrangères. Au cours de la Conférence, des ministres et hauts fonctionnaires de près d'une soixantaine de pays ont prononcé de fortes déclarations de soutien en faveur du Traité, se joignant au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (représenté par la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante des Nations Unies pour les affaires de désarmement) et au Secrétaire exécutif pour appeler à en assurer d'urgence l'entrée en vigueur et l'universalisation.

Les participantes et participants à la Conférence ont unanimement adopté une Déclaration finale exhortant les États de l'annexe 2 qui n'avaient pas encore adhéré au Traité à le signer et à le ratifier sans plus tarder. La Déclaration finale présentait le Traité comme « un instrument multilatéral vital pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires » [CTBT-ART.XIV/2025/WP.1, par. 2] et engageait tous les États « à réaffirmer et à maintenir tous les moratoires existants sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires » [CTBT-ART.XIV/2025/WP.1, par. 5]. Elle soulignait toutefois que

« ces mesures n’ont pas, pour l’arrêt des essais d’armes nucléaires et de toutes les autres explosions nucléaires, l’effet permanent et juridiquement contraignant qui ne peut être obtenu que par l’entrée en vigueur du Traité » (CTBT-ART.XIV/2025/WP.1, par. 5).

La Déclaration énonçait également une série de mesures concrètes à mettre en œuvre, prévoyant notamment qu’un appui soit apporté aux efforts de sensibilisation et que les États de l’annexe 2 qui n’avaient pas encore adhéré au Traité soient encouragés à fournir des informations sur les mesures pratiques adoptées en vue de le signer ou de le ratifier.

Relations avec les États

Le Secrétaire exécutif a pris part à plusieurs réunions bilatérales et autres manifestations de haut niveau, au cours desquelles il a pu s’entretenir avec différents chefs d’État et de gouvernement. Il a notamment rencontré le Président de l’Arménie, le Président des Philippines, le Président de la Sierra Leone, le Vice-Président du Nigéria, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Moldova ainsi que le Vice-Premier Ministre et Ministre des infrastructures des Tonga.

Le 5 juin et le 12 décembre 2025, le Secrétaire exécutif a rencontré les Représentantes et Représentants permanents du Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes accrédités à Vienne afin de discuter des activités actuelles et futures de l’Organisation dans cette région ainsi que des moyens de renforcer la coopération.

Dans le cadre de ses déplacements comme à Vienne, le Secrétaire exécutif s’est entretenu avec des ministres et vice-ministres des affaires étrangères ainsi qu’avec d’autres ministres et hauts fonctionnaires d’États signataires et d’États observateurs, notamment : la Ministre suédoise des affaires étrangères ; la Secrétaire philippine aux affaires étrangères ; le Ministre algérien des affaires étrangères et de la communauté nationale à l’étranger ; la Ministre fédérale autrichienne des affaires européennes et internationales ; le Ministre moldove de l’environnement, la Ministre brésilienne des sciences, de la technologie et de l’innovation ; le Ministre cubain des sciences, de la technologie et de l’environnement ; le Ministre libérien de l’agriculture ; le Ministre soudanais de l’enseignement supérieur et de la recherche ; le Ministre djiboutien de l’enseignement supérieur et de la recherche ; le Ministre fidjien des terres et des ressources minérales ; le Ministre gambien des affaires étrangères, de la coopération internationale et des Gambiens de l’étranger ; le Ministre japonais des affaires étrangères ; le Ministre malaisien des sciences, de la technologie et de l’innovation ; le Ministre nigérian de l’innovation, des sciences et de la technologie ; le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie ; le Ministre d’État somalien aux affaires étrangères ; le Ministre tanzanien des affaires étrangères et de la coopération



en Afrique de l’Est ; le Ministre arménien des affaires étrangères ; la Ministre arménienne de l’intérieur ; le Ministre d’État britannique pour l’Europe et l’Amérique du Nord ; le Lord du Sceau privé et Secrétaire aux affaires étrangères des Tongas ; le Ministre tongan de la météorologie, de l’énergie, de l’information, de la gestion des catastrophes, de l’environnement, des changements climatiques et des communications ; le Ministre turc des affaires étrangères ; le Vice-Ministre vietnamien des affaires étrangères ; le Vice-Ministre vietnamien des sciences et technologies ; le Vice-Ministre panaméen des affaires multilatérales et de la coopération ; le Vice-Ministre bélarussien des affaires étrangères ; un Secrétaire d’État espagnol ; le Secrétaire adjoint au Ministère fidjien des terres et des ressources minérales ; la Sous-Secrétaire du Département philippin des sciences et technologies ; un haut responsable du Département d’État des États-Unis ; un Secrétaire d’État norvégien ; le Directeur de la sécurité internationale et du désarmement du Ministère indonésien des affaires étrangères ; le Directeur général du désarmement, de la non-prolifération et de la science du Ministère japonais des affaires étrangères ; le Directeur général de l’Agence vietnamienne de sûreté radiologique et nucléaire ; le Directeur général de l’Australian Safeguards and Non-Proliferation Office ; le Secrétaire du Conseil national de sécurité et Conseiller à la sécurité nationale auprès du Président de la République de Moldova ; le

Chef de la douzième Direction principale du Ministère de la défense de la Fédération de Russie ; le Directeur général du Département de la maîtrise des armements du Ministère chinois des affaires étrangères et la Directrice générale du Bureau des affaires étrangères du Gouvernement populaire municipal de Shenzhen (République populaire de Chine).

Sensibilisation par l’intermédiaire du système des Nations Unies, d’organisations régionales et d’autres conférences et séminaires

La Commission a continué de tirer parti de diverses conférences mondiales, régionales et sous-régionales ainsi que d’autres rassemblements pour faire mieux connaître le Traité et promouvoir son entrée en vigueur ainsi que la mise en place du régime de vérification.

Au cours de l’année 2025, le Secrétaire exécutif a rencontré divers fonctionnaires des Nations Unies et hauts fonctionnaires d’organisations régionales, notamment : le Président désigné de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d’examiner le Traité sur la

non-prolifération des armes nucléaires en 2026 ; le Président désigné de la onzième Conférence des Parties chargée d’examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ; le Secrétaire général du Forum des îles du Pacifique ; le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest ; la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante des Nations Unies pour les affaires de désarmement ; et la Présidente de la Première Commission de l’Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session.

Du 19 au 21 mars 2025, le Secrétaire exécutif a assisté à la réunion intersessions du Forum régional de l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est sur la non-prolifération et le désarmement, à Manille (Philippines). Il y a prononcé un discours d’ouverture et a dirigé une séance consacrée au Traité. Il a également tenu des réunions bilatérales avec les délégations en marge de la réunion.

Le Secrétaire exécutif a prononcé une allocution lors de la Conférence internationale Carnegie sur la politique nucléaire de 2025. Il a également fait une déclaration lors de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d’examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026, et il s’est exprimé devant l’Assemblée des lauréats du prix Nobel pour la prévention de la guerre nucléaire, qui coïncidait avec le quatre-vingtième anniversaire de Trinity, le tout premier essai nucléaire de l’histoire.

Dans le cadre du séjour qu’il a effectué au Japon du 3 au 9 août 2025, le Secrétaire exécutif a pris part aux commémorations marquant le quatre-vingtième anniversaire des bombardements atomiques d’Hiroshima et de Nagasaki.

Le 29 août 2025, le Secrétaire exécutif a coorganisé au Centre international de Vienne, avec le Bureau des affaires de désarmement à Vienne et la Mission permanente du Kazakhstan, un événement commémoratif marquant la Journée internationale contre les essais nucléaires. Cet événement s’est déroulé en présence de représentantes et représentants des États signataires, d’expertes et experts techniques, de membres du Groupe de la jeunesse pour l’OTICE et d’étudiantes et étudiants de la Vienna International School et de la Danube International School.

Groupe de la jeunesse pour l’OTICE

Le Groupe de la jeunesse pour l’OTICE, programme phare de l’Organisation en matière de sensibilisation à travers la nouvelle génération, a continué de se mobiliser activement en faveur du Traité en 2025. Au moins de décembre, il comptait 1 871 membres originaires de 136 pays. En 2025, le Groupe a principalement axé ses activités sur la contribution



de la jeunesse à la Conférence SnT2025, avec un projet pilote intitulé « Be the Voice of SnT2025 », qui visait à mettre de jeunes créateurs et créatrices de contenus numériques à contribution pour promouvoir la conférence. Le Groupe de la jeunesse pour l'OTICE a également collaboré au programme de bourses pour la recherche de l'OTICE ainsi qu'à son programme de mentorat en faveur des femmes débutant leur carrière dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec les membres du Groupe afin d'élaborer une stratégie visant à redynamiser le Groupe, l'idée étant de préparer un nouveau lancement en 2026. Les membres du Groupe de la jeunesse pour l'OTICE ont également pris part à différents événements aux côtés d'autres organisations sises à Vienne, comme la célébration du dixième anniversaire de la résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU sur le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Sensibilisation du public

Au cours de la période considérée, le Secrétariat a poursuivi ses efforts de sensibilisation pour promouvoir le travail de l'OTICE et faire comprendre la nécessité impérieuse d'assurer l'entrée en vigueur du Traité. Les contributions de l'Organisation en faveur de la paix et de la sécurité mondiales ont pu être mises en avant, tout au long de l'année, à l'occasion de divers événements tels que la conférence SnT2025, la quatorzième conférence convoquée en vertu de l'article XIV, le lancement de l'année du trentième anniversaire du Traité, la célébration de la Journée internationale contre les essais nucléaires, les activités d'inspection sur place, les opérations d'installation et de mise à niveau du SSI et les nombreux déplacements du Secrétaire exécutif. Tous ces événements ont bénéficié d'une large couverture sur les comptes de médias sociaux de la Commission (Facebook, LinkedIn, X, YouTube et Flickr, notamment), ainsi que sur le site Web public de l'Organisation.

La conférence SnT2025 a été l'un des moments forts de l'année. L'initiative de parrainage de journalistes mise en place par le Secrétariat pour cet événement a contribué à élargir considérablement la visibilité médiatique de l'Organisation, avec la publication dans des médias internationaux de plus d'une trentaine d'articles consacrés spécifiquement à cette conférence et à l'OTICE. Les activités de communication menées sur l'ensemble des plateformes de médias sociaux de l'OTICE ont généré plus de 370 000 impressions et 27 000 interactions. Au cours de l'année, il a été organisé 16 séances d'information publiques auxquelles ont assisté au total plus de 350 personnes, parmi lesquelles des membres d'institutions d'enseignement et de recherche, de jeunes diplomates et des personnes issues du grand public ; certains de ces événements étaient organisés en collaboration avec le Service d'information des Nations Unies et avec des missions permanentes établies à Vienne. Le Secrétariat a également contribué à l'édition 2025 du programme virtuel d'observation en situation de travail des Nations Unies (Virtual Shadowing Programme), en permettant à 12 étudiantes et étudiants de participer à des sessions.

Après sa refonte en 2022, le site Web public de l'OTICE a franchi une nouvelle étape avec le lancement, en novembre 2025, d'une nouvelle fonctionnalité multilingue permettant de consulter le site dans les six langues de la Commission. Le site Web comptait en 2025 plus de 698 000 utilisateurs, 1 363 673 pages vues et une durée moyenne d'engagement de 1 minute 20 secondes par utilisateur actif, affichant une progression par rapport aux chiffres de 2024 (140 000 utilisateurs et 373 000 pages vues).

Le nombre d'abonnés au compte X (ex-Twitter) s'est maintenu à un niveau constant en 2025, autour de 27 200. Le nombre total d'impressions a atteint les 355 124, et le nombre total d'interactions s'est élevé à 40 550. Si la base d'abonnés est restée stable, le nombre total d'impressions a diminué de plus de moitié par rapport aux 760 000 impressions comptabilisées en 2024, ce qui suggère que la visibilité de la plateforme a continué de changer dans un contexte marqué par une évolution des tendances en matière d'engagement des utilisateurs. La légère augmentation du taux d'engagement (de 37 000 à 40 550 interactions) témoigne toutefois d'un intérêt constant de la part des publics cibles, malgré une portée plus réduite, signe que le public touché est plus spécifique mais toujours actif.

Sur Facebook, le nombre d'abonnés est passé à 18 022 en 2025 et cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation du nombre d'impressions, qui a dépassé les 655 200, ainsi que du nombre d'interactions, qui a atteint plus de 49 600. Ces chiffres traduisent une progression importante par rapport à l'année précédente, puisqu'on avait comptabilisé un peu moins de 400 000 impressions et 40 000 interactions en 2024. Cette augmentation est le signe d'une interaction renouvelée avec le public et d'une meilleure performance des contenus, ce qui s'explique probablement par des stratégies multimédias et de ciblage plus efficaces.

LinkedIn a poursuivi sa progression en 2025, cumulant 21 631 abonnés, 778 380 impressions et 80 170 interactions. Par rapport aux 17 000 abonnés, 690 000 impressions et 77 192 interactions enregistrées en 2024, ces résultats témoignent d'une amélioration régulière de tous les indicateurs. Ce niveau de performance constant confirme que LinkedIn constitue la plateforme de média social la plus solide pour l'Organisation, contribuant efficacement à sa visibilité, à ses efforts de communication professionnelle et à



son image de marque en tant qu'employeur grâce à un contenu cohérent et de grande qualité qui correspond aux centres d'intérêt du public.

La chaîne YouTube de l'OTICE a permis la mise en ligne de 169 vidéos, dont 149 vidéos des séances qui se sont tenues dans le cadre de la conférence SnT2025. Les 20 autres contenus mis en ligne étaient : des déclarations enregistrées du Secrétaire exécutif ; des vidéos promotionnelles relatives à la conférence SnT2025 ; la vidéo annonçant le trentième anniversaire du Traité, disponible en plusieurs langues ; et une série actualisée de six vidéos d'animations sur le fonctionnement du SSI, sur les différentes techniques de surveillance exploitées par le système de vérification (sismologie, hydroacoustique, infrasons et radionucléides) et sur le système d'alerte aux tsunamis de l'OTICE. En 2025, les contenus vidéos de l'Organisation ont cumulé 48 512 vues (-23 %) et la chaîne a enregistré 218 nouveaux abonnés, ce qui porte le nombre total d'abonnements à 3 681.

Couverture médiatique mondiale

En 2025, l'OTICE et le Secrétaire exécutif ont encore bénéficié d'une large couverture médiatique, grâce à une approche combinant une sollicitation active des médias internationaux et une communication ciblée auprès des organes de presse régionaux et locaux. Ces efforts, qui ont donné lieu à des entretiens en tête-à-tête avec le Secrétaire exécutif, ont permis de mettre en valeur les activités de l'OTICE, d'appeler l'attention sur les étapes importantes pour le Traité et d'aborder en temps opportun et de manière efficace les questions permettant de sensibiliser le public à l'importance du Traité. L'Organisation a également élargi la portée de son message dans toute l'Amérique latine en assurant la promotion de l'atelier régional qui y était organisé, et qui a fait l'objet de 10 reportages multimédias diffusés dans la presse écrite, à la télévision, à la radio et sur des plateformes numériques, avec une audience potentielle cumulée de 43 millions de personnes sur l'ensemble de ces relais médiatiques. De manière générale, l'OTICE, le Traité et le régime de vérification ont occupé une place importante dans un large éventail de médias du monde entier, et il y a été fait référence dans 1 010 articles, blogs et émissions. Parallèlement, sur l'ensemble de l'année, le Secrétaire exécutif a été mentionné 142 fois dans les médias internationaux.



Mesures d'application nationales

Le Secrétariat a publié une version actualisée du Guide des mesures d'application nationales, dans les six langues de la Commission, sur la page de son site Web public consacrée aux ressources juridiques. Ce guide propose des dispositions législatives types pour aider les États signataires à élaborer les lois et règlements nécessaires à la mise en œuvre du Traité et de la résolution portant constitution de la Commission préparatoire.

Le Secrétariat a également publié sa mise à jour annuelle de la note sur les mesures prises par chaque État signataire, au niveau national, pour s'acquitter des obligations contractées en vertu du Traité ; cette note destinée aux États signataires met à disposition les informations qu'ils ont eux-mêmes communiquées.

Le Secrétariat a continué d'apporter conseils et assistance en ce qui concerne les mesures juridiques requises pour la ratification et l'application du Traité, notamment via des présentations faites dans le cadre d'ateliers et de formations.



07

Décisions Politiques

Faits marquants de 2025

Élection du Président et des membres de la vice-présidence de la Commission préparatoire pour 2026

Nomination de la Commissaire aux comptes de la Commission préparatoire pour 2026 et 2027

Nomination de la Présidente du Groupe consultatif

Réunions tenues en 2025

La Commission et ses organes subsidiaires ont tenu chacun deux sessions ordinaires en 2025. La Commission a également tenu une reprise de session.

Nominations et élections

En 2025, la Commission a procédé aux nominations et élections suivantes :

- » Élection de S. E. M. Raimonds Oškalns (Lettonie) à la présidence de la Commission préparatoire pour 2026 et élection des représentantes permanentes ou représentants permanents de la Namibie (Afrique), de la Norvège (Amérique du Nord et Europe occidentale), du Japon (Asie du Sud-Est, Pacifique et Extrême-Orient) et de la Bulgarie (Europe orientale) à sa vice-présidence pour 2026 ;
- » Nomination de Mme Rashmi Rajyaguru (Royaume-Uni) à la présidence du Groupe consultatif, conformément à la décision publiée à l'annexe III du document CTBT/PC-52/2, pour un mandat de trois ans expirant le 6 novembre 2028 ;
- » Nomination de S. E. M. Peter Potman, Représentant permanent du Royaume des Pays-Bas, à la vice-présidence du Groupe de travail A, conformément aux procédures de nomination à la présidence et à la vice-présidence des organes subsidiaires de la Commission (CTBT/PC-45/2/Annex IV), pour un mandat prenant effet le 12 mai 2025 et expirant le 11 mai 2028 ;
- » Nomination de l'Auditrice générale du Kenya en tant que Commissaire aux comptes de la Commission préparatoire pour la période 2026-2027.

Organe	Session	Dates	Présidence
Commission préparatoire	Soixante-troisième, reprise	12 mai	S. E. M. Cissé Yacouba (Côte d'Ivoire)
	Soixante-quatrième	24-26 juin et 7 novembre	
	Soixante-cinquième	10-12 et 14 novembre	
Groupe de travail A	Soixante-septième	22 et 23 mai	S. E. M ^{me} Evangelina Lourdes A. Bernas (Philippines)
	Soixante-huitième	13-15 octobre	S. E. M ^{me} Elena Freije Murillo (Honduras) et S. E. M. Peter Potman (Royaume des Pays-Bas) ⁷
Groupe de travail B	Soixante-quatrième	18-27 février	M. Erlan Batyrbekov (Kazakhstan)
	Soixante-cinquième	26 août-5 septembre	
Réunion conjointe des Groupes de travail A et B	Vingt-huitième	21 février	S. E. M ^{me} Evangelina Lourdes A. Bernas (Philippines) et M. Erlan Batyrbekov (Kazakhstan)
Groupe consultatif	Soixante-quatrième	5-7 mai	M ^{me} Rashmi Rajyaguru (Royaume-Uni)
	Soixante-cinquième	22-24 septembre	

⁷ En application de l'article 13 du Règlement intérieur de la Commission préparatoire, la présidence de la soixante-huitième session du Groupe de travail A a été assurée par S. E. M^{me} Freije Murillo et S. E. M. Potman, en leur qualité de Vice-Présidente et de Vice-Président.

08

Gestion

Faits marquants de 2025

Appui global à la continuité des opérations, notamment en faveur des initiatives organisationnelles stratégiques

Attention portée à la gestion budgétaire et à la résilience financière

Taux de vacance des postes à durée déterminée inférieur à 5 %

Le Secrétariat veille à la gestion efficace et rationnelle de ses activités et apporte un soutien à la Commission et à ses organes subsidiaires, principalement par la prestation de services administratifs, financiers et juridiques ainsi que de services d'achat.

Le Secrétariat assure également des fonctions très diverses, qui couvrent notamment l'acquisition de biens et de services, la gestion des contrats d'assurance, le paiement des prestataires, des services généraux concernant les expéditions, les formalités douanières, les visas, les cartes d'identité, les laissez-passer, la fiscalité et les voyages, les achats de faible valeur, l'appui de base en matière d'équipement de bureau et d'informatique et la gestion des ressources humaines. Le suivi continu des services assurés en externe permet de veiller à ce que la prestation soit la plus efficace, la plus rationnelle et la plus économique possible. En 2025, une vaste gamme de services a été fournie sur les plans administratif, financier et juridique ainsi que dans les domaines des services généraux et des achats pour faciliter la conférence SnT2025, y compris en ce qui concerne la gestion des contributions volontaires destinées à cet événement, ainsi que pour appuyer le maintien à niveau du SSI et les préparatifs de l'inspection expérimentale intégrée de 2026.

Soucieux d'être impliqué et informé pour tout ce qui touche aux meilleures pratiques internationales, aux initiatives menées par les entités des Nations Unies, à l'application de nouvelles normes et à la mise à profit des enseignements tirés de l'expérience, le Secrétariat a participé aux réunions des réseaux pertinents au sein du système des Nations Unies, notamment le Comité de haut niveau sur la gestion, le Réseau Finances et budget, le Réseau chaîne d'approvisionnement, le Réseau des conseillères et conseillers juridiques et le Groupe de travail sur les Normes comptables internationales du secteur public.

Audit interne et contrôle

La fonction d'audit interne et de contrôle du Secrétariat couvre à la fois les activités d'audit interne et les activités d'enquête. Les services indépendants d'assurance et de conseil qu'elle fournit, en se fondant sur les risques, sont conçus pour apporter une valeur ajoutée et améliorer les activités du Secrétariat. La prestation de ces services repose sur une approche systématique et rigoureuse visant à évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne du Secrétariat. Les activités d'enquête permettent d'activer en toute connaissance de cause les mécanismes de responsabilisation organisationnelle qui sont prévus pour répondre aux plaintes, aux allégations ou aux indices signalant de possibles violations des normes applicables. Ces activités contribuent également à dissuader les comportements répréhensibles et à cerner les risques non atténués.

Deux rapports d'audit interne sont parus en 2025 et cinq missions d'audit interne supplémentaires étaient en cours à la fin de l'année. La Section d'audit interne et de contrôle a continué de surveiller la mise en œuvre des plans d'action qui avaient été établis par la direction comme suite à de précédents audits internes.

Au cours de l'année 2025, les services d'audit interne et de contrôle ont aussi soutenu les activités du Secrétariat en apportant ponctuellement à la direction des avis et des conseils en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne, dans le cadre de la révision des procédures, et en participant aux comités sans toutefois y exercer de pouvoir de décision. Ils ont notamment aidé le Secrétariat à améliorer le niveau de maturité de ses pratiques dans le domaine de la gestion des risques institutionnels, en participant au groupe de travail chargé de ces questions, en soutenant l'élaboration des politiques applicables et en formant des membres du personnel. Ils ont en outre contribué à faciliter le processus d'audit externe.

Au cours de l'année, les services d'audit interne et de contrôle ont réalisé des évaluations préliminaires et se sont chargés, le cas échéant, d'enquêter sur les plaintes ou allégations signalant de possibles comportements inappropriés, conformément aux normes internes applicables ainsi qu'aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête qui avaient été approuvés par la dixième Conférence des enquêteurs internationaux.

Les services d'audit interne et de contrôle se sont également impliqués dans la mise en commun de connaissances et l'échange de méthodologies, de bonnes pratiques et d'approches novatrices avec d'autres organisations internationales, en participant aux réunions tenues en ligne ou en présentiel par les représentantes et représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies et par les représentantes et représentants des services d'enquête du système des Nations Unies. En 2025, les services d'audit interne et de contrôle ont aussi rejoint la Réunion du réseau des responsables d'audit interne des organisations internationales en Europe.

Services juridiques

Les services juridiques ont continué de fournir en temps utile des conseils juridiques fondés sur les risques et axés sur la recherche de solutions, soutenant ainsi tout l'éventail des activités de la Commission. Parmi les faits marquants, on retiendra notamment la conclusion d'un accord relatif aux installations avec l'Indonésie, la signature d'accords d'alerte aux tsunamis avec Cuba et le Pérou, les accords passés avec les gouvernements des pays qui ont accueilli les nombreuses activités de renforcement des capacités organisées hors d'Autriche, le soutien apporté aux réunions de la Commission préparatoire et de ses organes subsidiaires, ainsi que des événements phares tels que la conférence SnT2025. Les efforts consacrés au réexamen et à l'actualisation systématiques du cadre administratif de la Commission, en collaboration avec les divisions concernées, se sont poursuivis sans relâche. Les conditions générales applicables aux contrats passés par la Commission ont fait l'objet d'une mise à jour complète, en étroite collaboration avec la Section des achats.

Finances

Budget-programme

Le budget de 2025 s'élevait à 81 495 700 dollars des États-Unis et 57 813 100 euros. La Commission utilise un système à deux monnaies pour se protéger des effets des fluctuations de change entre le dollar et l'euro. Au taux de change retenu pour l'établissement du budget, à savoir 1 euro pour 1 dollar, le montant total du budget de 2025 équivalait à 139 308 800 dollars.

Tout au long de l'année 2025, le processus d'établissement, d'examen et d'approbation du budget a de nouveau impliqué une interaction étroite avec les États signataires, la Commission et les organes subsidiaires, notamment le Groupe consultatif et le Groupe de travail A.

Le budget de 2026 a été établi à un total de 80 615 700 dollars et 58 693 100 euros. Au taux de change retenu pour l'établissement du budget, à savoir 1 euro pour 1 dollar, le montant total du budget de 2026 équivaut à 139 308 800 dollars, soit un niveau identique à celui de 2025 (croissance nominale nulle).

Résilience financière

L'année 2025 a de nouveau été marquée par l'inflation, des taux d'intérêt en hausse, une situation tendue sur les marchés de l'emploi et des facteurs géopolitiques favorisant les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement. Les crédits budgétaires ont fait l'objet tout au long de l'année d'un suivi rigoureux au regard des prévisions de dépense et des dépenses effectives, l'objectif étant de veiller à ce que les fonds nécessaires soient disponibles pour les activités prévues et d'assurer, de cette manière, la résilience et la stabilité financières de l'Organisation.

Compte tenu des difficultés macroéconomiques mondiales et des contraintes financières auxquelles sont confrontés les États signataires, l'excédent de trésorerie de 2022-2023 offrait une possibilité unique de renforcer la résilience de l'Organisation, en lui permettant d'appuyer les initiatives dépourvues de financements pour la bienné 2026-2027 et en l'aidant à fonctionner dans le cadre d'un budget à croissance nominale nulle en 2026. Sur un excédent total de 26,1 millions de dollars, les États signataires ont renoncé à 12,4 millions de dollars (47 %) pour les réaffecter au financement du maintien à niveau du SSI (9,9 millions de dollars), à la poursuite des activités de renforcement intégré des capacités (2,3 millions) et, sous forme de contributions volontaires, à la conduite d'autres activités (0,1 million).

Contributions mises en recouvrement

Au 31 décembre 2025, les taux de recouvrement des contributions dont les États signataires devaient s'acquitter pour 2025 s'établissaient à 84,3 % pour la part en dollars des États-Unis (contre 95,4 % en 2024) et à 83,5 % pour la part en euros (contre 93,4 % en 2024). À cette date, 104 États avaient réglé l'intégralité de leur quote-part pour l'exercice 2025.

Dépenses

Les dépenses effectuées au titre du budget-programme en 2025 (y compris celles couvertes par l'excédent de trésorerie) se sont élevées à 157 957 387 dollars, dont 23 507 445 dollars ont été imputés au Fonds d'équipement, 11 940 341 dollars aux fonds pluriannuels et le reste au Fonds général. S'agissant du Fonds général, les crédits budgétaires non utilisés s'élevaient à 5 273 516 dollars (4,13 %).

Achats

En 2025, les opérations d'achat de la Commission ont dépassé les niveaux de l'année précédente, qui étaient déjà élevés. Sur l'ensemble de l'année, un montant total de 95 969 095 dollars a été engagé pour les activités d'approvisionnement, y compris celles relatives aux programmes du budget ordinaire, aux achats de faible valeur et aux travaux de réparation de la station HA8.

Au 31 décembre 2025, des arrangements contractuels concernant les essais, l'évaluation ou les activités postérieures à la certification étaient en vigueur pour 151 stations du SSI, 29 systèmes de détection des gaz rares, 14 laboratoires de radionucléides et 5 laboratoires de radionucléides dotés de moyens d'analyse des gaz rares.

L'automatisation des processus d'achat a constitué une initiative majeure au cours de la période considérée, avec notamment la mise en place d'une nouvelle plateforme électronique de sélection des fournisseurs dont la phase initiale a été menée à bien. Les marchés associés à la conférence SnT2025 ont suscité la participation d'un nombre record de prestataires. Le stand tenu par les services des achats lors de cet événement a également offert une importante possibilité de rapprochement avec les fournisseurs. Un appui a été apporté aux opérations d'achat concernant l'inspection expérimentale intégrée de 2026, et la procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour l'ITM de quatrième génération a été menée à bien. Le marché relatif aux travaux de la partie nord de la station HA8 a été attribué selon une approche par étapes, qui s'est accompagnée d'un processus de consultation des fournisseurs visant à optimiser la stratégie de sélection et de négociation. Grâce à sa participation à des conférences sur les télécommunications sous-marines et la fibre optique, le Secrétariat connaît désormais mieux l'offre mondiale dans le domaine des câbles sous-marins, les options envisageables en matière de navires et les technologies de détection émergentes. La collaboration étroite et les initiatives de formation déployées au sein du personnel du Secrétariat ont contribué à renforcer les procédures de passation de marchés, les gains d'efficacité internes et la souplesse du processus d'approvisionnement.

Mobilisation de ressources

Dans un contexte de pressions budgétaires croissantes, il est de plus en plus important de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour mener des projets servant les objectifs stratégiques de la Commission.

En 2025, la Commission a reçu des contributions en nature ou des contributions financières volontaires de plusieurs États donateurs (Australie, Autriche, Canada, Danemark, États-Unis, France, Italie, Kazakhstan, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal, République de Corée et Royaume-Uni). Le Secrétariat a continué de recevoir des contributions nationales destinées à financer les activités postérieures à la certification dans certaines stations, l'appui aux activités d'exploitation, de maintenance et d'équipement, l'assistance technique relative aux systèmes d'analyse des radionucléides et de détection des gaz rares, et le détachement gracieux d'expertes et experts. En outre, le Secrétariat a continué de bénéficier d'une importante subvention de l'UE en faveur de différentes activités menées par la Commission, telles que l'appui aux stations sismologiques auxiliaires, le programme de soutien aux expertes et experts techniques et l'initiative NDCs4All.

Services généraux

Tout au long de la période considérée, le Secrétariat a continué d'assurer les services essentiels concernant la gestion des installations, les services communs, la gestion des voyages, la sécurité, les questions d'assurance et les fonctions de protocole, contribuant ainsi de manière directe à la continuité et à l'efficacité des activités de la Commission.

La coopération effective avec les autres organisations sises à Vienne s'est poursuivie en 2025, avec une participation active aux comités interorganisations de décision et de conseil, ce qui a permis au Secrétariat d'optimiser la prestation de services et d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix grâce à l'exploitation systématique des contrats existants pour les biens et services essentiels.

Ressources humaines

Le Secrétariat a continué à renforcer son cadre de gestion des ressources humaines afin d'assurer le recrutement et la rétention d'un personnel hautement qualifié. Parmi les principales avancées stratégiques, on mentionnera l'adoption de deux directives administratives visant à accroître la transparence en matière de recrutement et à uniformiser le processus d'embauche. Grâce à une série de mesures axées sur l'efficacité, le taux de vacance moyen au sein du Secrétariat est passé sous la barre des 5 %.

Diverses initiatives de communication ciblée ont été menées afin de constituer un vivier de candidates et de candidats qui reflète les constants progrès réalisés en faveur d'une représentation plus large et équilibrée des genres, des origines géographiques et



des générations au sein du Secrétariat. Le quatrième cycle du programme de mentorat de l'OTICE pour les femmes en début de carrière dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques est celui qui a impliqué la plus grande cohorte de participantes à ce jour, bénéficiant à 40 stagiaires issues des six régions géographiques, dont plusieurs ont participé activement à la conférence SnT2025. Cette initiative, qui reste principalement axée sur les régions sous-représentées, vise à promouvoir l'égalité des chances en matière d'emploi pour les femmes en début de carrière. La visibilité des efforts de communication a été encore renforcée par la parution bimestrielle du Bulletin des offres d'emploi destiné aux États signataires et par toute une série d'événements axés sur la recherche de talents. Dans le cadre de la conférence SnT2025, le Secrétariat a organisé des séances consacrées au recrutement et a tenu un stand d'information qui est resté ouvert tout au long de l'événement.

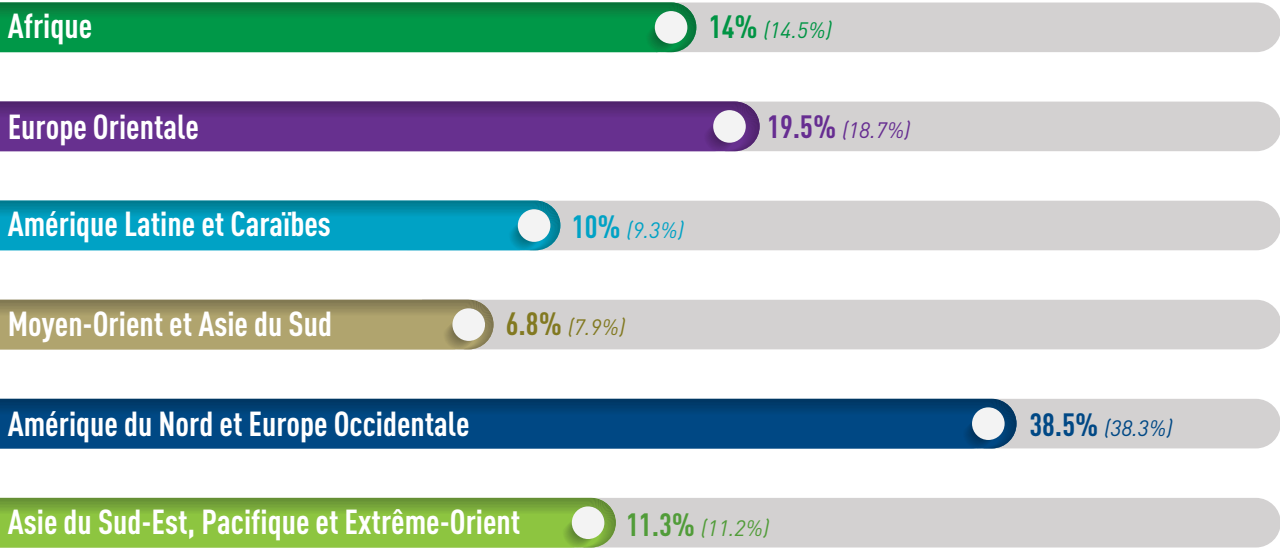
Au 31 décembre 2025, le Secrétariat comptait 325 fonctionnaires engagés pour une durée déterminée (contre 312 au 31 décembre 2024). En 2025, ses effectifs étaient constitués de 221 fonctionnaires occupant un poste d'administrateur ou de rang supérieur, 4 fonctionnaires appartenant à la catégorie des services généraux (recrutés sur le plan international) et 100 agents des services généraux. La proportion globale de femmes était d'environ 36 % parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et de 42 % toutes catégories confondues. De légères augmentations des effectifs ont été enregistrées pour la région de l'Afrique et celle du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud, ces augmentations étant contrebalancées par de modestes réductions des effectifs issus de toutes les autres régions, correspondant souvent à la perte d'un ou une fonctionnaire seulement.

Fonctionnaires engagés pour une durée déterminée, par secteur d'activité, au 31 décembre 2025

Secteur d'activité	Administrateurs/ administratrices	Services généraux	Total
Section de la gestion de la qualité et du suivi de la performance	4	0	4
Division du Système de surveillance international	47	31	78
Division du Centre international de données	88	15	103
Division des inspections sur place	25	8	33
Total partiel (activités liées à la vérification)	164	54	218
Proportion (activités liées à la vérification)	74.2%	51.9%	67.1%
Cabinet du Secrétaire exécutif	6	3	9
Section d'audit interne et de contrôle	3	1	4
Services des ressources humaines	5	7	12
Division de l'administration	23	22	45
Division des affaires juridiques et des relations extérieures	20	17	37
Total partiel (activités non liées à la vérification)	57	50	107
Proportion (activités non liées à la vérification)	25.8%	48.1%	32.9%
Total pour 2025	221	104	325

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur engagés pour une durée déterminée, par région géographique, au 31 décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024

(Les pourcentages au 31 décembre 2024 sont indiqués entre parenthèses.)



Fonctionnaires engagés pour une durée déterminée, par classe, en 2024 et 2025

Classe	2024		2025	
D1	6	1.9%	5	1.5%
P5	27	8.7%	30	9.2%
P4	76	24.4%	75	23.1%
P3	73	23.4%	77	23.7%
P2	32	10.3%	33	10.2%
P1	-	-	1	0.3%
Total partiel	214	68.6%	221	68.0%
G7	1	0.3%	1	0.3%
G6†	4	1.3%	4	1.2%
G6	32	10.3%	33	10.2%
G5	44	14.1%	48	14.8%
G4	17	5.4%	18	5.5%
Total partiel ‡	98	31.4%	104	32.0%
Total	312	100%	325	100%

† Recrutés sur le plan international.

‡ Les pourcentages du sous-total sont calculés en divisant le nombre du sous-total par le nombre total indiqué.

Note : Les chiffres indiqués sont ceux enregistrés au 31 décembre de chaque année.

Fonctionnaires engagés pour une durée déterminée, par classe et par genre, en 2024 et 2025

Classe	Hommes				Femmes			
	2024		2025		2024		2025	
D1	4	2.1%	4	2.1%	2	1.6%	1	0.7%
P5	17	9.1%	18	9.5%	10	8.0%	12	8.9%
P4	54	28.9%	52	27.4%	22	17.6%	23	17.0%
P3	51	27.3%	53	27.9%	22	17.6%	24	17.8%
P2	15	8.0%	15	7.9%	17	13.6%	18	13.3%
P1	-	-	-	-	-	-	1	0.7%
Total partiel	141	75.4%	142	74.7%	73	58.4%	79	58.5%
G7	-	-	0	0.0%	1	0.8%	1	0.7%
G6†	4	2.1%	4	2.1%	-	-	-	-
G6	20	10.7%	21	11.1%	12	9.6%	12	8.9%
G5	15	8.0%	15	7.9%	29	23.2%	33	24.4%
G4	7	3.7%	8	4.2%	10	8.0%	10	7.4%
Total partiel ‡	46	24.6%	48	25.3%	52	41.6%	56	41.5%
Total	187	100%	190	100%	125	100%	135	100%

† Recrutés sur le plan international.

‡ Les pourcentages du sous-total sont calculés en divisant le nombre du sous-total par le nombre total indiqué.

Note : Les chiffres indiqués sont ceux enregistrés au 31 décembre de chaque année.

09

ÉTAT DES
SIGNATURES ET
RATIFICATIONS



États Dont La Ratification Est Requise Pour Que Le Traité Entre En Vigueur

Annexe 2
44 États

État	Date de signature	Date de ratification
Afrique du Sud	24 Sept. 1996	30 Mars 1999
Algérie	15 Oct. 1996	11 Juill. 2003
Allemagne	24 Sept. 1996	20 Août 1998
Argentine	24 Sept. 1996	4 Déc. 1998
Australie	24 Sept. 1996	9 Juill. 1998
Autriche	24 Sept. 1996	13 Mars 1998
Bangladesh	24 Oct. 1996	8 Mars 2000
Belgique	24 Sept. 1996	29 Juin 1999
Brésil	24 Sept. 1996	24 Juill. 1998
Bulgarie	24 Sept. 1996	29 Sept. 1999
Canada	24 Sept. 1996	18 Déc. 1998
Chili	24 Sept. 1996	12 Juill. 2000
Chine	24 Sept. 1996	
Colombie	24 Sept. 1996	29 Janv. 2008
Égypte	14 Oct. 1996	
Espagne	24 Sept. 1996	31 Juill. 1998
États-Unis d'Amérique	24 Sept. 1996	
Fédération de Russie	24 Sept. 1996	
Finlande	24 Sept. 1996	15 Janv. 1999
France	24 Sept. 1996	6 Avril 1998
Hongrie	25 Sept. 1996	13 Juill. 1999
Inde		
Indonésie	24 Sept. 1996	6 Févr. 2012

État	Date de signature	Date de ratification
Iran (République islamique d')	24 Sept. 1996	
Israël	25 Sept. 1996	
Italie	24 Sept. 1996	1 ^{er} Févr. 1999
Japon	24 Sept. 1996	8 Juill. 1997
Mexique	24 Sept. 1996	5 Oct. 1999
Norvège	24 Sept. 1996	15 Juill. 1999
Pakistan		
Pays-Bas	24 Sept. 1996	23 Mars 1999
Pérou	25 Sept. 1996	12 Nov. 1997
Pologne	24 Sept. 1996	25 Mai 1999
République de Corée	24 Sept. 1996	24 Sept. 1999
République démocratique du Congo	4 Oct. 1996	28 Sept. 2004
République populaire démocratique de Corée		
Roumanie	24 Sept. 1996	5 Oct. 1999
Royaume-Uni	24 Sept. 1996	6 Avril 1998
Slovaquie	30 Sept. 1996	3 Mars 1998
Suède	24 Sept. 1996	2 Déc. 1998
Suisse	24 Sept. 1996	1 ^{er} Oct. 1999
Türkiye	24 Sept. 1996	16 Févr. 2000
Ukraine	27 Sept. 1996	23 Févr. 2001
Viet Nam	24 Sept. 1996	10 Mars 2006

Signature Et Ratification Du Traité Par Région Géographique

Afrique
54 États

État	Date de signature	Date de ratification
Afrique du Sud	24 Sept. 1996	30 Mars 1999
Algérie	15 Oct. 1996	11 Juill. 2003
Angola	27 Sept. 1996	20 Mars 2015
Bénin	27 Sept. 1996	6 Mars 2001
Botswana	16 Sept. 2002	28 Oct. 2002
Burkina Faso	27 Sept. 1996	17 Avril 2002
Burundi	24 Sept. 1996	24 Sept. 2008
Cabo Verde	1 ^{er} Oct. 1996	1 ^{er} Mars 2006
Cameroun	16 Nov. 2001	6 Févr. 2006
Comores	12 Déc. 1996	19 Févr. 2021
Congo	11 Févr. 1997	2 Sept. 2014
Côte d'Ivoire	25 Sept. 1996	11 Mars 2003
Djibouti	21 Oct. 1996	15 Juill. 2005
Égypte	14 Oct. 1996	
Érythrée	11 Nov. 2003	11 Nov. 2003
Eswatini	24 Sept. 1996	21 Sept. 2016
Éthiopie	25 Sept. 1996	8 Août 2006
Gabon	7 Oct. 1996	20 Sept. 2000
Gambie	9 Avril 2003	25 Mars 2022
Ghana	3 Oct. 1996	14 Juin 2011
Guinée	3 Oct. 1996	20 Sept. 2011
Guinée équatoriale	9 Oct. 1996	22 Sept. 2022
Guinée-Bissau	11 Avril 1997	24 Sept. 2013
Kenya	14 Nov. 1996	30 Nov. 2000
Lesotho	30 Sept. 1996	14 Sept. 1999
Libéria	1 ^{er} Oct. 1996	17 Août 2009
Libye	13 Nov. 2001	6 Janv. 2004
Madagascar	9 Oct. 1996	15 Sept. 2005

État	Date de signature	Date de ratification
Malawi	9 Oct. 1996	21 Nov. 2008
Mali	18 Févr. 1997	4 Août 1999
Maroc	24 Sept. 1996	17 Avril 2000
Maurice		
Mauritanie	24 Sept. 1996	30 Avril 2003
Mozambique	26 Sept. 1996	4 Nov. 2008
Namibie	24 Sept. 1996	29 Juin 2001
Niger	3 Oct. 1996	9 Sept. 2002
Nigéria	8 Sept. 2000	27 Sept. 2001
Ouganda	7 Nov. 1996	14 Mars 2001
République centrafricaine	19 Déc. 2001	26 Mai 2010
République démocratique du Congo	4 Oct. 1996	28 Sept. 2004
République-Unie de Tanzanie	30 Sept. 2004	30 Sept. 2004
Rwanda	30 Nov. 2004	30 Nov. 2004
Sao Tomé-et-Principe	26 Sept. 1996	22 Sept. 2022
Sénégal	26 Sept. 1996	9 Juin 1999
Seychelles	24 Sept. 1996	13 Avril 2004
Sierra Leone	8 Sept. 2000	17 Sept. 2001
Somalie	8 Sept. 2023	
Soudan	10 Juin 2004	10 Juin 2004
Soudan du Sud		
Tchad	8 Oct. 1996	8 Févr. 2013
Togo	2 Oct. 1996	2 Juill. 2004
Tunisie	16 Oct. 1996	23 Sept. 2004
Zambie	3 Déc. 1996	23 Févr. 2006
Zimbabwe	13 Oct. 1999	13 Févr. 2019

Signature Et Ratification Du Traité Par Région Géographique

Europe Orientale
23 États

État	Date de signature	Date de ratification
Albanie	27 Sept. 1996	23 Avril 2003
Arménie	1 ^{er} Oct. 1996	12 Juill. 2006
Azerbaïdjan	28 Juill. 1997	2 Févr. 1999
Bélarus	24 Sept. 1996	13 Sept. 2000
Bosnie-Herzégovine	24 Sept. 1996	26 Oct. 2006
Bulgarie	24 Sept. 1996	29 Sept. 1999
Croatie	24 Sept. 1996	2 Mars 2001
Estonie	20 Nov. 1996	13 Août 1999
Fédération de Russie	24 Sept. 1996	
Géorgie	24 Sept. 1996	27 Sept. 2002
Hongrie	25 Sept. 1996	13 Juill. 1999
Lettonie	24 Sept. 1996	20 Nov. 2001
Lituanie	7 Oct. 1996	7 Févr. 2000
Macédoine du Nord	29 Oct. 1998	14 Mars 2000
Monténégro	23 Oct. 2006	23 Oct. 2006
Pologne	24 Sept. 1996	25 Mai 1999
République de Moldova	24 Sept. 1997	16 Janv. 2007
République tchèque	12 Nov. 1996	11 Sept. 1997
Roumanie	24 Sept. 1996	5 Oct. 1999
Serbie	8 Juin 2001	19 Mai 2004
Slovaquie	30 Sept. 1996	3 Mars 1998
Slovénie	24 Sept. 1996	31 Août 1999
Ukraine	27 Sept. 1996	23 Févr. 2001

Amérique Latine et Caraïbes
33 États

État	Date de signature	Date de ratification
Antigua-et-Barbuda	16 Avril 1997	11 Janv. 2006
Argentine	24 Sept. 1996	4 Déc. 1998
Bahamas	4 Févr. 2005	30 Nov. 2007
Barbade	14 Janv. 2008	14 Janv. 2008
Belize	14 Nov. 2001	26 Mars 2004
Bolivie (État plurinational de)	24 Sept. 1996	4 Oct. 1999
Brésil	24 Sept. 1996	24 Juill. 1998
Chili	24 Sept. 1996	12 Juill. 2000
Colombie	24 Sept. 1996	29 Janv. 2008
Costa Rica	24 Sept. 1996	25 Sept. 2001
Cuba	4 Févr. 2021	4 Févr. 2021
Dominique	25 Mai 2022	30 Juin 2022
El Salvador	24 Sept. 1996	11 Sept. 1998
Équateur	24 Sept. 1996	12 Nov. 2001
Grenade	10 Oct. 1996	19 Août 1998
Guatemala	20 Sept. 1999	12 Janv. 2012
Guyana	7 Sept. 2000	7 Mars 2001
Haïti	24 Sept. 1996	1 ^{er} Déc. 2005
Honduras	25 Sept. 1996	30 Oct. 2003
Jamaïque	11 Nov. 1996	13 Nov. 2001
Mexique	24 Sept. 1996	5 Oct. 1999
Nicaragua	24 Sept. 1996	5 Déc. 2000
Panama	24 Sept. 1996	23 Mars 1999
Paraguay	25 Sept. 1996	4 Oct. 2001
Pérou	25 Sept. 1996	12 Nov. 1997
République dominicaine	3 Oct. 1996	4 Sept. 2007
Sainte-Lucie	4 Oct. 1996	5 Avril 2001
Saint-Kitts-et-Nevis	23 Mars 2004	27 Avril 2005
Saint-Vincent-et-les Grenadines	2 Juill. 2009	23 Sept. 2009
Suriname	14 Janv. 1997	7 Févr. 2006
Trinité-et-Tobago	8 Oct. 2009	26 Mai 2010
Uruguay	24 Sept. 1996	21 Sept. 2001
Venezuela (République bolivarienne du)	3 Oct. 1996	13 Mai 2002

Signature Et Ratification Du Traité Par Région Géographique

Moyen-Orient et Asie du Sud
26 États

État	Date de signature	Date de ratification
Afghanistan	24 Sept. 2003	24 Sept. 2003
Arabie saoudite		
Bahreïn	24 Sept. 1996	12 Avril 2004
Bangladesh	24 Oct. 1996	8 Mars 2000
Bhoutan		
Émirats arabes unis	25 Sept. 1996	18 Sept. 2000
Inde		
Iran (République islamique d')	24 Sept. 1996	
Iraq	19 Août 2008	26 Sept. 2013
Israël	25 Sept. 1996	
Jordanie	26 Sept. 1996	25 Août 1998
Kazakhstan	30 Sept. 1996	14 Mai 2002
Kirghizistan	8 Oct. 1996	2 Oct. 2003
Koweït	24 Sept. 1996	6 Mai 2003
Liban	16 Sept. 2005	21 Nov. 2008
Maldives	1 ^{er} Oct. 1997	7 Sept. 2000
Népal	8 Oct. 1996	
Oman	23 Sept. 1999	13 Juin 2003
Ouzbékistan	3 Oct. 1996	29 Mai 1997
Pakistan		
Qatar	24 Sept. 1996	3 Mars 1997
République arabe syrienne		
Sri Lanka	24 Oct. 1996	
Tadjikistan	7 Oct. 1996	10 Juin 1998
Turkménistan	24 Sept. 1996	20 Févr. 1998
Yémen	30 Sept. 1996	

Amérique du Nord et Europe Occidentale
28 États

État	Date de signature	Date de ratification
Allemagne	24 Sept. 1996	20 Août 1998
Andorre	24 Sept. 1996	12 Juill. 2006
Autriche	24 Sept. 1996	13 Mars 1998
Belgique	24 Sept. 1996	29 Juin 1999
Canada	24 Sept. 1996	18 Déc. 1998
Chypre	24 Sept. 1996	18 Juill. 2003
Danemark	24 Sept. 1996	21 Déc. 1998
Espagne	24 Sept. 1996	31 Juill. 1998
États-Unis d'Amérique	24 Sept. 1996	
Finlande	24 Sept. 1996	15 Janv. 1999
France	24 Sept. 1996	6 Avril 1998
Grèce	24 Sept. 1996	21 Avril 1999
Irlande	24 Sept. 1996	15 Juill. 1999
Islande	24 Sept. 1996	26 Juin 2000
Italie	24 Sept. 1996	1 ^{er} Févr. 1999
Liechtenstein	27 Sept. 1996	21 Sept. 2004
Luxembourg	24 Sept. 1996	26 Mai 1999
Malte	24 Sept. 1996	23 Juill. 2001
Monaco	1 ^{er} Oct. 1996	18 Déc. 1998
Norvège	24 Sept. 1996	15 Juill. 1999
Pays-Bas	24 Sept. 1996	23 Mars 1999
Portugal	24 Sept. 1996	26 Juin 2000
Royaume-Uni	24 Sept. 1996	6 Avril 1998
Saint-Marin	7 Oct. 1996	12 Mars 2002
Saint-Siège	24 Sept. 1996	18 Juill. 2001
Suède	24 Sept. 1996	2 Déc. 1998
Suisse	24 Sept. 1996	1 ^{er} Oct. 1999
Türkiye	24 Sept. 1996	16 Févr. 2000

Signature Et Ratification Du Traité Par Région Géographique

Asie du Sud-Est, Pacifique et Extrême-Orient
32 États

État	Date de signature	Date de ratification
Australie	24 Sept. 1996	9 Juill. 1998
Brunéi Darussalam	22 Janv. 1997	10 Janv. 2013
Cambodge	26 Sept. 1996	10 Nov. 2000
Chine	24 Sept. 1996	
Fidji	24 Sept. 1996	10 Oct. 1996
Îles Cook	5 Déc. 1997	6 Sept. 2005
Îles Marshall	24 Sept. 1996	28 Oct. 2009
Îles Salomon	3 Oct. 1996	
Indonésie	24 Sept. 1996	6 Févr. 2012
Japon	24 Sept. 1996	8 Juill. 1997
Kiribati	7 Sept. 2000	7 Sept. 2000
Malaisie	23 Juill. 1998	17 Janv. 2008
Micronésie (États fédérés de)	24 Sept. 1996	25 Juill. 1997
Mongolie	1 ^{er} Oct. 1996	8 Août 1997
Myanmar	25 Nov. 1996	21 Sept. 2016
Nauru	8 Sept. 2000	12 Nov. 2001
Nioué	9 Avril 2012	4 Mars 2014
Nouvelle-Zélande	27 Sept. 1996	19 Mars 1999
Palaos	12 Août 2003	1 ^{er} Août 2007
Papouasie-Nouvelle-Guinée	25 Sept. 1996	13 Mars 2024
Philippines	24 Sept. 1996	23 Févr. 2001
République de Corée	24 Sept. 1996	24 Sept. 1999
République démocratique populaire lao	30 Juill. 1997	5 Oct. 2000
République populaire démocratique de Corée		
Samoa	9 Oct. 1996	27 Sept. 2002
Singapour	14 Janv. 1999	10 Nov. 2001
Thaïlande	12 Nov. 1996	25 Sept. 2018
Timor-Leste	26 Sept. 2008	1 ^{er} Août 2022
Tonga		
Tuvalu	25 Sept. 2018	1 ^{er} Avril 2022
Vanuatu	24 Sept. 1996	16 Sept. 2005
Viet Nam	24 Sept. 1996	10 Mars 2006

● Signataire non-ratifiant ● Non-signataire

